



2024  
**Rapport  
 de gestion**



L'Etat de Neuchâtel garantit les engagements de la BCN

**Photos**

[paulinefalikphotography.com](http://paulinefalikphotography.com)

**Graphisme**

Agence NEUE

**Impression**

Imprimerie Bailod

## 01 Introduction



p. 02

Chiffres-clés	04
En un clin d'œil	05
Message du Président et du Directeur général	07

## 02 Revue 2024



p. 10

Introduction	12
Revue de l'année 2024	13
Perspectives pour 2025	15

## 03 Portrait



p. 18

Introduction	20
Mission & vision	21
Valeurs & éthique	22
Ancrée dans la région	24
< A votre service	24
< Adresses	25

## 04 Gouvernance d'entreprise



p. 26

Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise	28
Structure du capital	28
Conseil d'administration	28
Direction	36
Rémunération, participations et prêts	41
Organe de révision	41
Politique d'information	41

## 05 Exercice annuel



p. 42

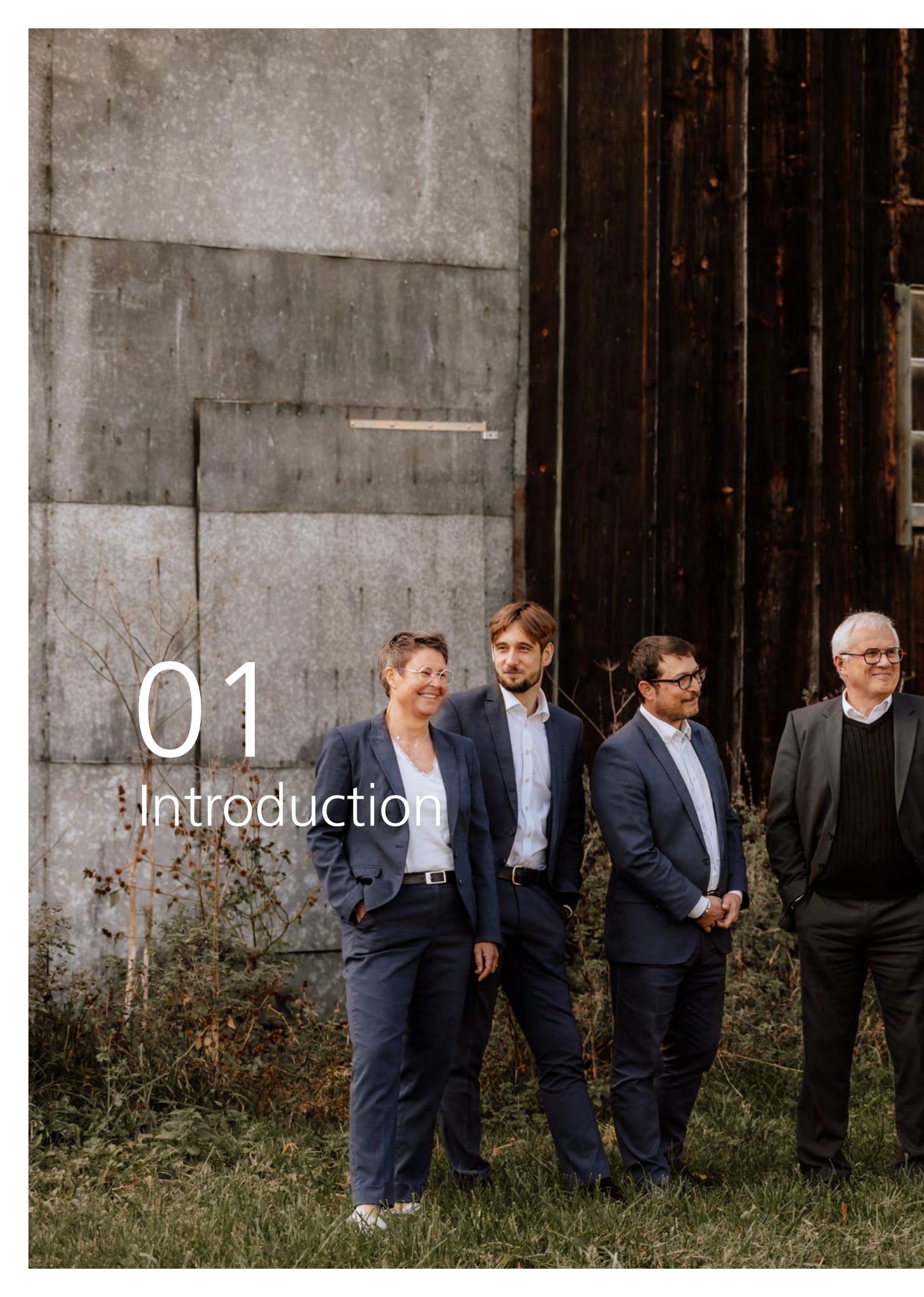
Comptes annuels	44
Annexe aux comptes annuels 2024	48
Informations se rapportant au bilan	58
Informations se rapportant aux opérations hors bilan	66
Informations se rapportant au compte de résultat	66

## 06 Rapport de l'organe de révision



p. 68

Rapport de l'organe de révision	70
---------------------------------	----

A photograph of four people in professional attire standing in front of a rustic building. The building has a wall of grey corrugated metal on the left and dark, weathered wooden planks on the right. The ground is covered in green grass and some dry brush. The lighting is warm, suggesting late afternoon or early morning. The text '01 Introduction' is overlaid on the left side of the image.

01

Introduction



Centre de conseils de Val-de-Travers : Séchoir à absinthe (Boveresse)

# 142<sup>e</sup> rapport de gestion

## Chiffres-clés

	<i>en millions CHF</i>	2024	2023	Evolution en %*
<b>Bilan</b>				
Somme du bilan		12'019	11'879	1,2%
Prêts à la clientèle		9'154	9'076	0,9%
Avoirs de la clientèle		6'592	6'568	0,4%
Fonds propres (après emploi du bénéfice)		1'062	1'001	6,1%
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)		21,8%	20,6%	5,7%
<i>en milliers CHF</i>				
<b>Produits et charges</b>				
Opérations d'intérêts		132'604	137'080	-3,3%
Opérations de commissions et des prestations de service		31'380	30'556	2,7%
Opérations de négoce		14'192	11'803	20,2%
Autres résultats ordinaires		2'224	1'877	18,5%
Charges		78'245	76'341	2,5%
<i>en milliers CHF</i>				
<b>Résultats</b>				
Produits		174'079	169'113	2,9%
Résultat opérationnel		96'343	91'267	5,6%
Bénéfice de l'exercice		54'230	47'544	14,1%
<i>en milliers CHF</i>				
<b>Répartition du bénéfice</b>				
Rémunération totale à l'Etat de Neuchâtel		35'000	35'000	0,0%
<i>dont intérêt sur capital de dotation CHF 100'000 à 5%</i>		5'000	5'000	0,0%
Attribution en fonds propres		61'480	56'244	9,3%
<i>en %</i>				
<b>Rentabilité</b>				
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		9,1	9,1	0,0
Ratio coûts/revenus		43,4	42,1	1,3
<b>Notre présence</b>				
Nombre de points de vente		11	11	0
Nombre de bancomats et d'appareils de versement		46	55	-9
<b>Evolution du personnel</b>				
Nombre de collaboratrices et collaborateurs		321	311	10
Nombre de postes de travail à 100%		289,6	278,6	11,0
Nombre d'apprenti-e-s		22	20	2

\* Dans ce tableau et les suivants, les évolutions en % sont toujours calculées sur les chiffres non arrondis, ce qui explique certaines différences avec les valeurs arrondies présentées dans les colonnes précédentes.

# En un clin d'œil

**CHF 12'019 millions**  
Somme du bilan

+1,2%



**CHF 54,2 millions**  
Bénéfice  
de l'exercice

+14,1%



**CHF 35 millions**  
Rémunération  
de l'Etat

+0,0%



**CHF 6'592 millions**  
Avoirs de  
la clientèle

+0,4%



**CHF 1'062 millions**  
Fonds propres

+6,1%



**CHF 8'507 millions**  
Hypothèques

+1,5%





**Pierre-Alain Leuenberger**  
Directeur général

**Jean Studer**  
Président du Conseil d'administration

## Message du Président et du Directeur général

---

### Chères Neuchâteloises, chers Neuchâtelois, Chères clientes, chers clients,

Malgré un contexte d'incertitudes mondiales et un ralentissement de la croissance globale, les économies ont à nouveau fait preuve en 2024 de résilience, surpassant les attentes des analystes.

L'inflation a continué à se rapprocher des cibles des banques centrales, même si elle a moins ralenti qu'en 2023. Ainsi, quatre baisses de taux ont été annoncées par la Banque nationale suisse (BNS) durant l'année sous revue. En décembre, elle a émis un signal clair en matière de politique monétaire, en abaissant son taux directeur de 50 points de base, le portant à 0,5% contre 1,75% en début d'année.

En fin d'année 2024, l'activité économique aux Etats-Unis a atteint son plus haut niveau depuis deux ans, avec une consommation solide et une saison des résultats se terminant sur un bilan positif. La nouvelle administration Trump est résolue à imprimer sa marque tant sur les volets économiques et fiscaux que sur le commerce extérieur et la souveraineté énergétique. Les prévisions pour 2025 sont dynamiques et les grandes valeurs liées à la technologie conservent leur leadership, contrairement à la pharmacie et aux valeurs agroalimentaires. Cette euphorie outre-Atlantique est à tempérer du côté européen par une économie qui continue d'évoluer en territoire de contraction, pénalisée par les mauvaises performances de l'Allemagne et de la France. La Chine reste un sujet de préoccupation. L'Empire du Milieu fait en effet face à une situation déflationniste compliquée, liée notamment à un marché immobilier fragile, un système bancaire sous pression et un vieillissement de sa population qui devraient l'inciter à prendre des mesures de relance monétaires et fiscales fortes. Le manque de vigueur économique ressenti dans plusieurs marchés d'exportation importants pour l'économie neuchâteloise s'est répercuté de façon rapide et directe sur la marche des affaires de nombreuses entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier.

« Grâce à sa présence dans toutes les régions du canton et à son réseau de centres de conseils performant, la Banque Cantonale Neuchâteloise continue d'accompagner efficacement sa clientèle et la population neuchâteloise. »

Pierre-Alain Leuenberger

Les carnets de commandes se sont réduits durant l'année, avec pour conséquence une augmentation du taux de chômage à 4,2% dans le canton, passant à nouveau au-dessus de la moyenne des cantons romands, située à 4,1%. Les perspectives restent mitigées pour le premier semestre 2025 au moins.

Dans notre région toujours, l'année 2024 a été marquée par une série d'attaques de bancomats. Malgré la mise en place de mesures préventives, la BCN en a été victime durant le printemps, avec l'explosion de son dispositif présent à La Brévine. Cela a amené la banque à prendre de nouvelles mesures limitant temporairement et localement la disponibilité de son réseau de distributeurs extérieurs. Sa remise en exploitation en fin d'année a été conditionnée par divers facteurs : la sécurité des usagers, des riverains et du personnel bien évidemment, mais également l'environnement, la distance jusqu'au prochain distributeur, ou encore l'accès à ceux-ci.

Grâce à sa présence dans toutes les régions du canton et à son réseau de centres de conseils performant, la Banque Cantonale Neuchâteloise continue d'accompagner efficacement

sa clientèle et la population neuchâteloise. Cela se concrétise notamment par des espaces modernes et des services en constante évolution afin d'être toujours en adéquation avec les besoins actuels et futurs de ses clientes et clients, en les plaçant plus que jamais au cœur de ses métiers.

Lors de l'exercice écoulé, elle a ainsi célébré avec la population l'inauguration d'un nouvel espace à Peseux, offrant une qualité d'accueil et un environnement de travail totalement repensés. Avec l'installation de compartiments de coffre-fort accessibles en libre-service au siège de la place Pury en ville de Neuchâtel et le démarrage du chantier de rénovation du centre de conseils du Landeron, le programme de modernisation du réseau de la banque se poursuit à un rythme soutenu.

Par son thème visuel, ce rapport de gestion réaffirme notre vision d'une banque de proximité, fortement ancrée dans son canton et créant du lien avec celui-ci. Découvrez nos conseillères et conseillers au cœur des villes et villages où les équipes sont actives, mises en lumière dans des lieux emblématiques à travers l'objectif de la photographe neuchâteloise Pauline Falik.

« Au travers de ces bons résultats, la BCN a pu maintenir son soutien traditionnel aux acteurs économiques, culturels et sportifs de la région. »

Jean Studer

Au cours de l'année 2024, la BCN a poursuivi son évolution vers sa nouvelle organisation structurelle à six départements avec la nomination de deux personnes supplémentaires à des postes de direction et a déployé sa stratégie de proximité avec, notamment, la localisation de la direction du département Entreprises à la succursale de La Chaux-de-Fonds.

La BCN boucle l'année 2024 avec un bénéfice de l'exercice de CHF 54,2 millions et une contribution de la banque à l'Etat de CHF 35 millions. Cela représente un montant de près de deux cents francs par habitante et habitant du canton. Les fonds propres ont également progressé pour atteindre CHF 1,06 milliard.

Au travers de ces bons résultats, la BCN a pu maintenir son soutien traditionnel aux acteurs économiques, culturels et sportifs de la région. Avec pour ambition de favoriser un environnement économique dynamique, d'encourager le développement de projets et de promouvoir une qualité de vie dans notre canton.

Et si ce rapport annuel apporte une vision financière de la situation de la banque, il sera complété, pour la deuxième année consécutive, du rapport de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Celui-ci offre, quant à lui, une vue des axes de développement durable et des engagements de la banque envers ses parties prenantes.

C'est grâce à vous, chères clientes, chers clients et partenaires, que 2024 a été à nouveau couronnée de succès et que les résultats financiers sont robustes. La BCN reste mobilisée pour être actrice du changement et vous accompagner avec agilité, durabilité et solidité dans les solutions qui vous conviendront le mieux, tout au long de votre parcours de vie.

**Année après année, votre confiance nous honore et nous pousse à l'excellence, merci!**



**Jean Studer**  
Président du  
Conseil d'administration



**Pierre-Alain Leuenberger**  
Directeur  
général

A group of four people (three women and one man) are standing in professional business attire in front of a large, dark, circular industrial water wheel. The setting appears to be a marina or waterfront area with boats and trees in the background. The text '02 Revue 2024' is overlaid on the left side of the image.

02  
Revue 2024



# Des résultats à nouveau en hausse

Année de déploiement de sa nouvelle structure organisationnelle, en vue de toujours mieux servir la population neuchâteloise, la BCN a réalisé en 2024 un résultat opérationnel et un bénéfice en hausse. L'ensemble des métiers a contribué à ce résultat record, en particulier les opérations d'intérêts.

Son résultat opérationnel a atteint CHF 96,3 millions, soit une nouvelle progression par rapport à l'exercice 2023. Le bénéfice de l'exercice est également en hausse et s'établit à CHF 54,2 millions. La contribution financière de la banque envers le Canton de Neuchâtel s'élève à CHF 35 millions.

## Revue de l'année 2024

## Exercice 2024

Référence globale : les données chiffrées proviennent de la partie Exercice annuel 2024, pages 44 à 67.

**L'environnement dans lequel la Banque Cantonale Neuchâtoise a évolué en 2024 présente une image contrastée. En définitive, l'instabilité géopolitique aura eu un impact sur la croissance mondiale, mais des disparités importantes existent entre les différentes économies. Le recul continu de l'inflation aura marqué un exercice au cours duquel les banques centrales ont majoritairement assoupli leur politique monétaire. La Suisse s'est distinguée avec des baisses de taux successives tout au long de l'année, bien supérieures aux attentes initiales.**

## Résultats de l'entreprise

Résultats de l'entreprise en millions CHF	2024	2023	Variations en %
Opérations d'intérêts	132,6	137,1	-3,3
Opérations des commissions et des prestations de service	31,4	30,6	2,7
Opérations de négoce	14,2	11,8	20,2
Autres résultats ordinaires	2,2	1,9	18,5
Charges de personnel	44,2	43,1	2,5
Autres charges d'exploitation	34,1	33,2	2,4
Résultat opérationnel	96,3	91,3	5,6
Bénéfice de l'exercice	54,2	47,5	14,1

Dans ce contexte, les marchés financiers ont enregistré des performances solides, appuyées par la flambée du cours de l'or. En Suisse, la baisse des taux a contribué à une nouvelle hausse des prix de l'immobilier. Dans le canton, la dynamique immobilière est toutefois restée contenue. Les prix du marché ont affiché une croissance modérée et ont bénéficié de nouvelles impulsions, soutenues par la démographie positive en terres neuchâtoises. Celles-ci restent relativement épargnées sur le plan de la pénurie de logements frappant plutôt les grands centres urbains.

Les activités manufacturières, prépondérantes dans le tissu économique local, ont connu un net repli durant l'année

2024. Le canton de Neuchâtel a subi le ralentissement des grands marchés d'exportation, de la marche des affaires en général, ainsi qu'une contraction des investissements. Le taux de chômage est passé de 3,3% à 4,2%, touchant principalement le secteur horloger.

Ces circonstances ont demandé à la banque un suivi étroit des positions commerciales, afin de détecter et d'accompagner de manière optimale les situations de risques, tout en gardant à l'esprit le rôle particulier qui est le sien.

Malgré la faiblesse conjoncturelle, la banque a enregistré une année positive au niveau du développement de ses affaires, avec un très bon positionnement de son offre, que ce soit dans la récolte des fonds auprès de la clientèle, l'activité liée aux titres et placements ou les financements.

A relever que durant l'exercice, la banque a mis en œuvre sa nouvelle organisation à six départements, dont trois orientés sur les segments de clientèle à qui l'établissement adresse ses services. Ainsi, la *Clientèle Privée*, les *Entreprises* et le département *Conseil & Services digitaux* disposent de leur propre direction et poursuivent le développement de l'idée d'accompagnement individualisé et en grande proximité. A cette occasion, la banque a élargi les compétences et profils présents au sein de sa direction.

S'inscrivant dans le cadre du soutien aux ambitions de neutralité carbone du Canton de Neuchâtel à l'horizon 2040, la BCN a offert une contribution financière inédite. Une enveloppe de CHF 2 millions a été mise à disposition de sa clientèle pour encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

L'offre d'épargne s'est, quant à elle, enrichie avec les produits *Crescendo*, proposant une épargne flexible avec un système de bonus d'intérêt. Adaptée aux petites entreprises et associations, la solution de facturation *Digi-Bill* permet de gérer les factures et de les synchroniser avec les paiements.

Le réseau de centres de conseils a poursuivi sa modernisation, avec l'inauguration en début d'année d'un nouvel espace à Peseux, qui offre une qualité d'accueil et un environnement de travail totalement repensés. Le siège de la place Pury a, quant à lui, été équipé de compartiments de coffre-fort accessibles en libre-service.

La recrudescence des attaques de bancomats en Suisse et l'explosion de son distributeur situé à La Brévine ont amené la BCN à prendre des mesures limitant temporairement et localement la disponibilité de certains appareils. Veillant à maintenir ce service partout où cela est possible, la remise en exploitation d'une partie du dispositif s'est faite après une analyse sécuritaire poussée, suivie d'un renforcement des mesures de protection.

Sur le plan financier, l'exercice 2024 se solde par un résultat opérationnel de CHF 96,3 millions, dépassant le niveau record de 2023, qui s'élevait à CHF 91,3 millions. Le bénéfice de l'exercice est lui aussi en hausse et s'établit à CHF 54,2 millions. La contribution financière de la banque envers le Canton de Neuchâtel se monte à CHF 35 millions pour la deuxième année consécutive.

## Evolution des revenus

La banque a encore bénéficié de la normalisation des taux d'intérêt, en particulier durant la première partie de l'année. Charges et produits d'intérêts ont évolué dans une mesure similaire sur l'ensemble de l'exercice. Le résultat brut des opérations d'intérêts enregistre un développement positif de 1,1%. Avec CHF 126,3 millions, ce résultat dépasse le record de 2023. En raison de la bonne qualité du portefeuille de crédits, les corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées à cette activité conduisent à une dissolution de CHF 6,3 millions. Le résultat net des opérations d'intérêts s'affiche à CHF 132,6 millions, soit légèrement supérieur à celui du précédent exercice avant prise en compte du reclassement comptable de CHF 5,1 millions opéré cette année-là. Forte de cette situation favorable, la banque a pu attendre le 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour répercuter partiellement la baisse des taux directeurs sur les conditions de rémunération de l'épargne.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service progresse de 2,7% à CHF 31,4 millions. L'activité titres et placements enregistre une augmentation des revenus de 3,5%, à la faveur d'une année boursière au cours de laquelle les stratégies proposées par la banque se sont

révélées particulièrement adaptées. Les commissions sur les autres prestations de service augmentent elles aussi. Par rapport à l'exercice précédent, la hausse est de 2,2% et provient essentiellement du développement des volumes de paiements effectués par cartes. Le produit des commissions sur les opérations de crédit, ainsi que les charges de commission sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Les conditions de marché dans le domaine des devises, avec un important différentiel de taux d'intérêt entre les principales monnaies, ont permis de favoriser le résultat des opérations sur devises enregistrées dans la rubrique opérations de négoce, qui se montent à CHF 14,2 millions, en progression de CHF 2,4 millions sur 12 mois.

Les autres résultats ordinaires représentent des montants plus marginaux. Ils s'inscrivent en hausse tant en ce qui concerne le produit des participations que le produit des immeubles et les autres produits ordinaires. La variation globale est de CHF 0,3 million.

Le total des revenus s'établit ainsi à CHF 180,4 millions, contre CHF 181,3 millions en 2023, soit une baisse de 0,5%.

## Evolution des charges

Afin de soutenir le développement des activités et des projets, les effectifs ont continué de progresser en 2024 pour atteindre 289,6 EPT en fin d'exercice (278,6 EPT à fin 2023). Avec une progression également dans le domaine des frais de formation et l'introduction d'un plan de mobilité pour l'ensemble du personnel, la hausse des charges dans ce domaine est de 2,5% à CHF 44,2 millions.

A 2,4%, la progression des autres charges d'exploitation est du même ordre. Elles atteignent CHF 34,1 millions et sont toujours fortement impactées par les nombreuses évolutions dans lesquelles la banque est engagée, que ce soit au niveau des produits et services offerts à la clientèle, ou dans la mise à disposition des moyens permettant d'assurer l'ensemble des activités dans lesquelles l'établissement est présent. La hausse des coûts informatiques atteint à elle seule CHF 1,4 million. A l'inverse, les dépenses liées au marketing ont été un peu plus faibles en 2024.

Avec une progression globale de CHF 1,9 million ou 2,5%, la hausse des charges est contenue et inférieure aux attentes. Le ratio coûts/revenus passe de 42,1% à 43,4%.

## Evolution du bilan

La somme totale du bilan a augmenté pour passer à CHF 12,0 milliards, contre CHF 11,9 milliards au 31.12.2023.

### A l'actif

Les postes liquidités et créances sur les banques augmentent de CHF 162,6 millions (+8,1%). Les créances sur la clientèle diminuent de CHF 49 millions, dont CHF 15 millions de remboursements de crédits Covid durant l'année 2024.

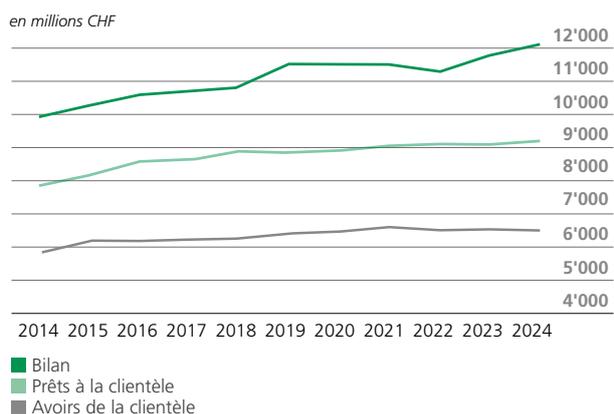
Les créances hypothécaires enregistrent, quant à elles, une hausse de 1,5% à plus de CHF 8,5 milliards, alors que les immobilisations financières reculent de CHF 73 millions pour s'établir à CHF 614 millions.

### Au passif

Au 31.12.2024, le refinancement bancaire, ainsi que le recours aux opérations REPO (repurchase agreement) reculent de CHF 220,6 millions. Ceci est compensé par un recours plus important au marché des capitaux, qui offre des maturités plus longues. Les emprunts obligataires et les prêts des centrales d'émission des lettres de gage augmentent ainsi de CHF 295 millions.

Les fonds déposés par la clientèle, toutes catégories confondues, progressent de CHF 23,9 millions ou 0,4%. La baisse dans les obligations de caisse (CHF 22,5 millions), à nouveau moins attractives en raison de la baisse des taux intervenue durant l'année, est compensée par la hausse des engagements résultants des dépôts de la clientèle de CHF 46,4 millions.

Bilan synthétique	en millions CHF	2024	2023	Variations en %
Total du bilan		12'019	11'879	1,2
Prêts à la clientèle		9'154	9'076	0,9
Avoirs de la clientèle		6'592	6'568	0,4
Fonds propres (après répartition)		1'062	1'001	6,1



## Rétribution de l'Etat et fonds propres

Rentabilité	en %	2024	2023
Rentabilité opérationnelle des fonds propres		9,1	9,1

Pour la seconde année consécutive, grâce à ce résultat solide, c'est à nouveau un montant de CHF 35 millions qui a été versé au Canton de Neuchâtel. Cette rétribution comprend les 5% de rémunération sur le capital de dotation de la banque, la rémunération de la garantie de l'Etat et la participation de ce dernier aux résultats.

La réserve légale issue du bénéfice a ainsi été augmentée de CHF 19,2 millions.

Après répartition du bénéfice, le ratio de fonds propres CET1 de la banque se monte à 21,8% (20,6% à fin 2023). Il est le reflet de la solidité financière de l'établissement et lui offre la possibilité de se développer de façon sereine, à l'avenir également.

Fonds propres	en millions CHF	2024	2023	Variations en %
Fonds propres		1'062	1'001	6,1
<i>Exprimés en % des positions pondérées en fonction du risque</i>				
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)		21,8	20,6	5,7
Taux de couverture des fonds propres		279,8	266,7	4,9

## Perspectives pour 2025

En Suisse, la croissance économique est attendue à un niveau un peu plus élevé en 2025, soutenue notamment par des taux d'intérêt bas et une légère progression des salaires réels. Les prévisions pour le canton de Neuchâtel sont elles aussi en augmentation, mais pourraient être revues à la baisse compte tenu d'un début d'année toujours difficile pour la branche horlogère et le secteur de la machine-outil. A ce stade, aucune conséquence n'est attendue sur la solvabilité des débiteurs, qu'il s'agisse d'entreprises, d'institutions ou de particuliers.

Sous réserve des surfaces de vente et des bureaux, les prix de l'immobilier devraient tendre à augmenter dans le sillage de ce qui s'est passé en 2024, soit de façon modérée.

La pression démographique est plus faible dans les diverses régions neuchâtelaises que dans d'autres cantons de Suisse romande, ce qui devrait se traduire par un marché du logement plus équilibré.

La banque entend continuer à développer ses parts de marché en s'appuyant à la fois sur des produits et services compétitifs, sur sa nouvelle organisation avec des équipes motivées et compétentes réparties sur l'ensemble du territoire cantonal et sur des standards de qualité élevés. Elle poursuit la mise à niveau continue de ses infrastructures et ses systèmes, en réaffirmant ses objectifs ambitieux en matière de RSE.

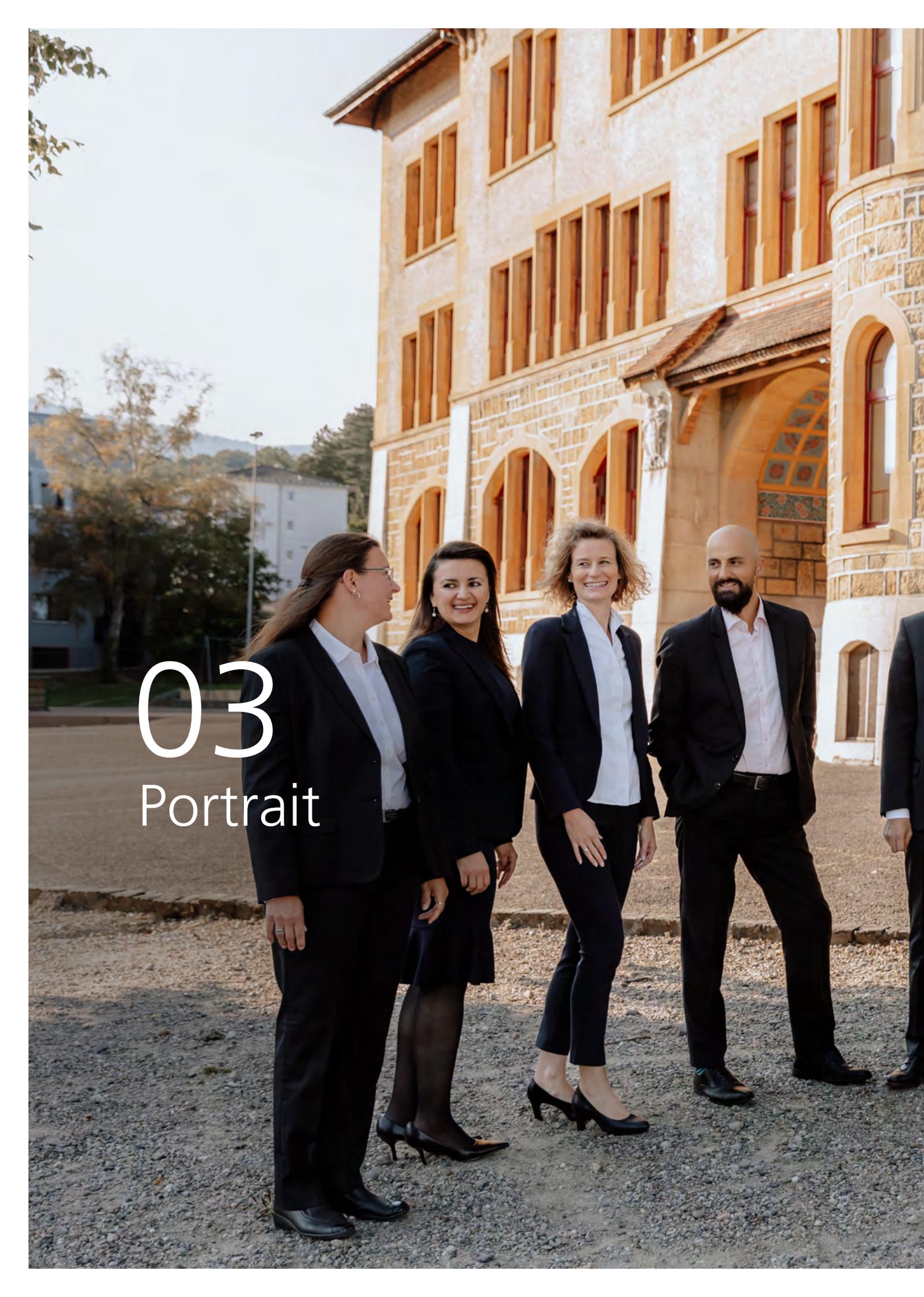
L'évolution des taux d'intérêt directeurs aura un impact négatif sur les résultats. Ils sont attendus en baisse durant l'année. Quant aux marchés financiers, leur orientation conditionnera en partie les revenus des commissions et du négoce. Dans sa volonté de satisfaire aux nouvelles exigences et d'offrir en permanence à la clientèle un service de première qualité, la banque poursuivra ses investissements en 2025. Ses charges sont donc appelées à poursuivre leur tendance haussière, ce qui devrait conduire à une baisse du résultat opérationnel et des bénéfices. Ils resteront toutefois similaires à leur niveau moyen avant les exercices record de 2023 et 2024.

<b>Prévisions de croissance du PIB</b>	<i>en %</i>	<b>2025</b>
Monde		3,3
Etats-Unis		2,7
Zone euro		1,0
Suisse		1,5
Canton de Neuchâtel		2,4

Sources : FMI, SECO, Institut QUANTITAS/IHES-SO



Centre de conseils de La Chaux-de-Fonds : Grande Fontaine



03  
Portrait



Centre de conseils de Milvignes : Collège des Vernes (Colombier)

# Intimement liée au tissu neuchâtelois

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est d'être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège ou un établissement dans le canton.

Quatre valeurs d'égale importance guident la banque, contribuent à la réussite de l'établissement et charpentent son action dans le développement durable : la proximité, la fiabilité, la qualité et la responsabilité.

## Portrait

# Mission & vision

---

## Mission

Fondée en 1883, la Banque Cantonale Neuchâteloise est un établissement de droit public, dont le capital de CHF 100 millions est entièrement détenu par le canton.

Comme le précise la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise, celle-ci exerce son activité en toute indépendance de l'Etat. Elle est dotée de sa propre personnalité juridique. Son siège est à Neuchâtel.

La BCN est au bénéfice d'une garantie totale de l'Etat sur ses engagements. Cette garantie étatique, intégrale et sans limites, s'applique à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCN, c'est-à-dire à tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne à terme, épargne 3<sup>e</sup> pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCN). La banque rémunère cette garantie en versant annuellement au canton une rétribution déterminée sur la base des fonds propres exigibles. Par ailleurs, la banque est soumise à la surveillance intégrale de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, la FINMA.

Dans le cadre de ses activités de banque universelle, c'est-à-dire dédiées aux affaires de détail et de proximité avec sa clientèle de particuliers, à la banque de crédit aux entreprises et à la banque de gestion de fortune, la BCN accorde la même attention à toutes les demandes qui lui sont faites. Seul établissement financier neuchâtelois à disposer de tous les métiers de la banque, la BCN est leader sur le marché cantonal. Sa connaissance intime du tissu neuchâtelois permet d'apporter une vraie valeur ajoutée à ses services; celle-ci se concrétise notamment par les conseils que ses collaboratrices et collaborateurs apportent à la clientèle dans la gestion quotidienne de ses affaires, le crédit ou la gestion de fortune.

Dans l'exercice de son activité de banque universelle, la mission de la BCN est sans équivoque: elle doit être au service des personnes, des entreprises et des institutions ayant un domicile, un siège ou un établissement dans le canton. Dans une perspective plus large, la BCN s'engage aussi auprès des Neuchâteloises et Neuchâtelois par son soutien et ses activités de sponsoring dans les domaines du sport, de la culture, de l'économie et de la formation.

---

## Vision

A l'horizon 2030, la BCN veut rester LE partenaire régional de référence.

Elle accompagne avec agilité, durabilité et solidité ses clientes et clients, son personnel et l'ensemble de la population neuchâteloise tout au long de leur cycle de vie.

**Portrait**

# Valeurs & éthique

---

## Valeurs

Dans un environnement concurrentiel, exigeant plus de transparence, d'éthique et de dialogue, quatre valeurs d'égale importance guident la banque, contribuent à la réussite de l'établissement et charpentent son action dans le développement durable.

Faisant partie intégrante de la Charte éthique de la banque, les voici telles qu'énoncées dans celle-ci :

### ◀ Proximité

Présents dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, nous sommes au service de l'ensemble de la population neuchâteloise. Nous connaissons le canton, ses spécificités, et tissons un lien durable avec la clientèle et les partenaires.

### ◀ Fiabilité

Nous appliquons des normes éthiques élevées pour proposer des produits et services pérennes à notre clientèle. Nous développons nos compétences de manière continue afin de trouver des solutions fiables et efficaces aux défis quotidiens.

### ◀ Qualité

Nous proposons des conseils avisés à la clientèle. Grâce à notre professionnalisme, nous cherchons à atteindre un haut niveau de satisfaction de la clientèle en lui offrant un service de qualité irréprochable.

### ◀ Responsabilité

Nous visons des relations d'affaires respectueuses en agissant de manière éthique et intègre et en répondant aux besoins de la clientèle de manière transparente et responsable. Nous avons conscience de l'empreinte de nos actions sur l'environnement et la société et nous nous engageons à réduire ou à éviter les impacts négatifs.

## Ethique

Une Charte éthique, adoptée début 2024 par le Conseil d'administration, énonce ces valeurs fondamentales (proximité, fiabilité, qualité et responsabilité), les règles de conduite que doivent observer les organes dirigeants de la BCN, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs, de même que les responsabilités de l'établissement auprès de son personnel.

Cette charte est conforme aux diverses lois et prescriptions qui ont force obligatoire dans la pratique d'une activité bancaire irréprochable. Les règlements, manuels et directives de la BCN respectent également ces principes et leur adéquation est systématiquement vérifiée.

Son application permet une compréhension commune des valeurs de la banque, et les comportements éthiques et responsables attendus solidifient la banque et favorisent le développement d'une vision à long terme de l'établissement. En effet, la BCN met son professionnalisme au service du développement économique et social du canton, en s'appuyant sur la proximité et des relations de confiance avec sa clientèle. Le rôle économique de premier plan confère à la banque une responsabilité sociale et environnementale. Comme le stipule la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise dans son article 13, la banque prend également en compte les dimensions culturelles, sociales et écologiques des projets qui lui sont soumis.

Dans leur vie quotidienne, les organes de la banque ainsi que l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs ont donc une influence réelle sur la vie économique neuchâteloise. Ils sont également conscients de l'impact de leurs décisions dans le domaine du développement durable. Ce document essentiel, adopté pour la première fois en 2007 par le Conseil d'administration et régulièrement mis à jour, a été revu en 2024.

L'ensemble de ces principes fondateurs et fondamentaux s'appliquent toujours et en tout temps à tous les rapports de travail, tant avec la clientèle et les partenaires externes qu'au sein de la banque. La Charte éthique est disponible sur [www.bcn.ch/charte-ethique](http://www.bcn.ch/charte-ethique).



Centre de conseils du Locle : Hôtel de Ville

Situation au 1<sup>er</sup> mars 2025

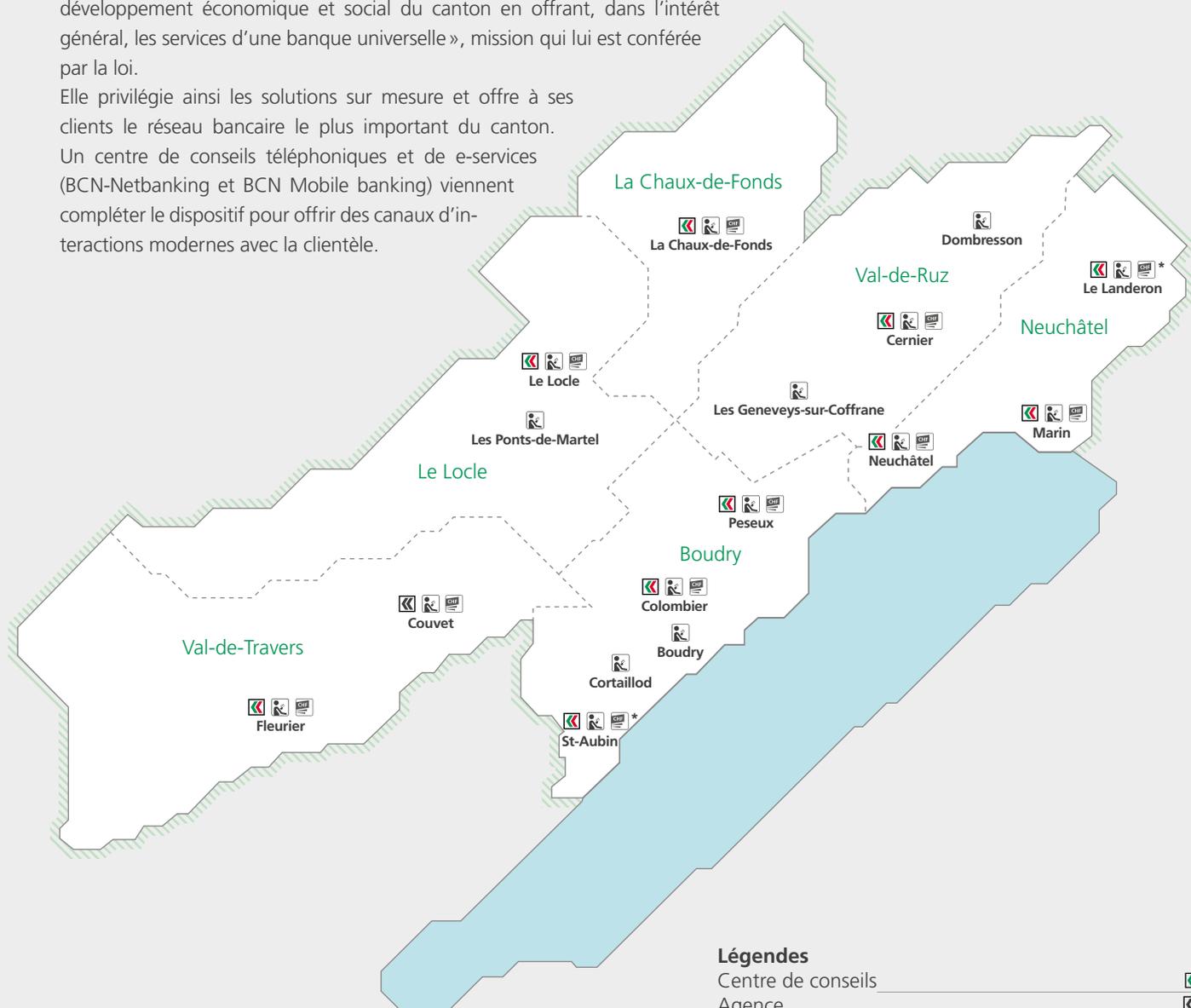
# Ancrée dans la région

## A votre service partout dans le canton

Forte de 320 collaboratrices et collaborateurs, la BCN a un réseau de 11 points de vente répartis sur tout le territoire cantonal, complétés par 42 bancomats et appareils de versement. Cette infrastructure lui permet de « contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle », mission qui lui est conférée par la loi.

Elle privilégie ainsi les solutions sur mesure et offre à ses clients le réseau bancaire le plus important du canton.

Un centre de conseils téléphoniques et de e-services (BCN-Netbanking et BCN Mobile banking) viennent compléter le dispositif pour offrir des canaux d'interactions modernes avec la clientèle.



### Légendes

- Centre de conseils 
- Agence 
- Bancomat, prélèvement de billets 
- Appareil de versement, billets et pièces de monnaie 
- \* uniquement les billets

**Boudry**

Centre Migros 

**La Chaux-de-Fonds**

Avenue Léopold-Robert 44   

Centre commercial Les Eplatures 

Centre Métropole 

Hôpital 

**Commune de Milvignes**

Colombier

Avenue de la Gare 12   

**Cortailod**

Littoral-Centre 

**Le Landeron**

Rue du Jolimont 6    \*

**Le Locle**

Grande-Rue 25   

**Commune de Neuchâtel**

**Neuchâtel**

Place Pury 4   

Rue de l'Hôpital 5 

Fun'ambule 

Hôpital Pourtalès 

Pharmacie Rue de Monruz 23 

Casino 

**Peseux**

Rue Jâmes-Paris 3   

**Les Ponts-de-Martel**

Rue de l'Industrie 5 

**Commune de La Grande Béroche**

**Saint-Aubin**

La Couronne 3    \*

**Commune de Laténa**

**Marin-Epagnier**

Rue Auguste-Bachelin 8   

Marin-Centre 

Manor 

**Commune de Val-de-Ruz**

**Cernier**

Rue Guillemette-de-Vergy 2   

Dombresson 

Grand'Rue 11 

Les Geneveys-sur-Coffrane 

Rue du 1er Mars 

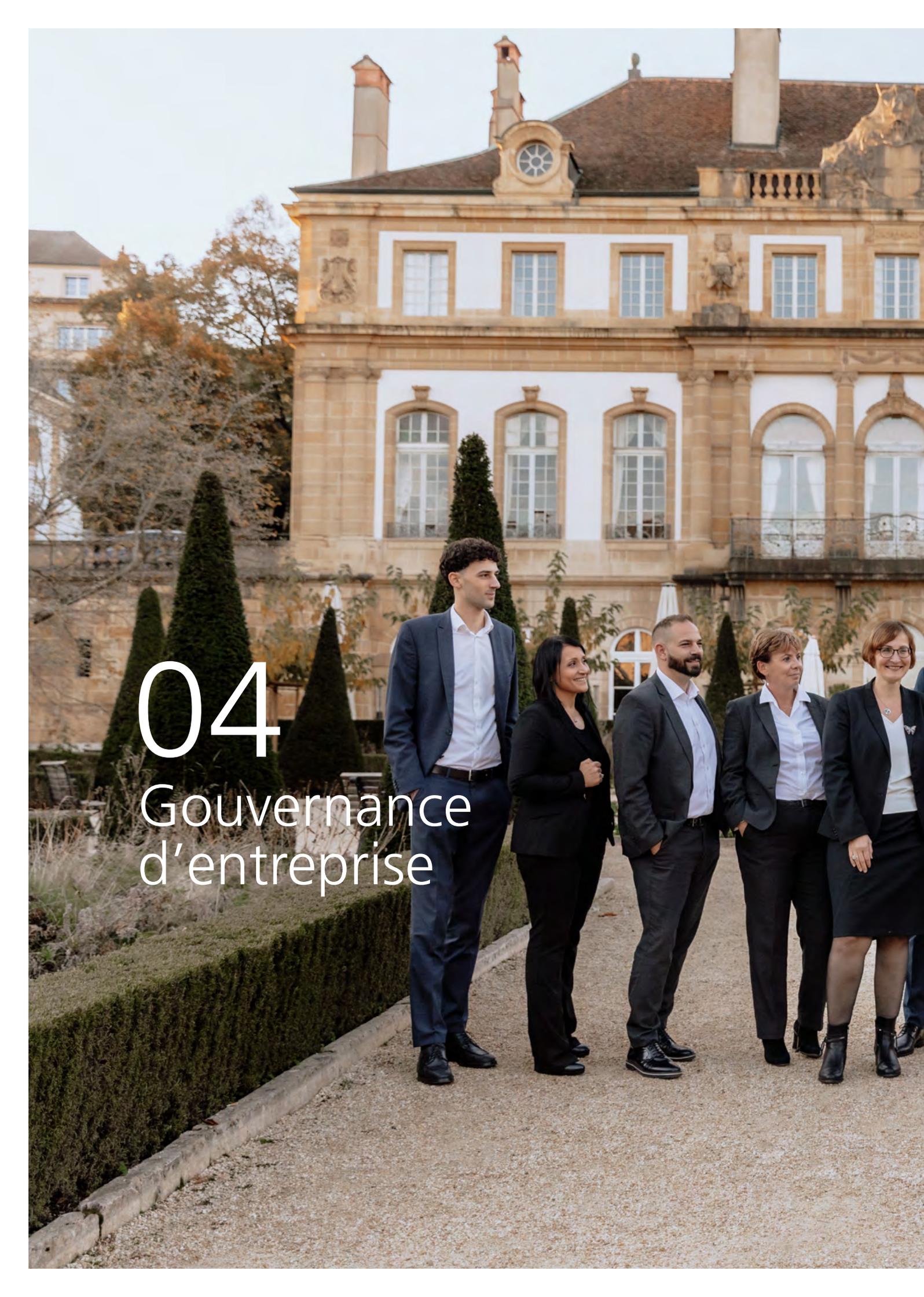
**Commune de Val-de-Travers**

**Couvet**

Grand-Rue 13   

**Fleurier**

Avenue de la Gare 1   

A group of five business professionals, three men and two women, are standing on a gravel path in front of a large, ornate stone building. They are dressed in formal business attire, including suits and blouses. The building behind them has multiple stories, arched windows, and a prominent chimney. The scene is set in a garden with manicured hedges and trees. The overall atmosphere is professional and sophisticated.

04

Gouvernance  
d'entreprise



# Gouvernance d'entreprise

---

## 1. Missions et structure de la Banque Cantonale Neuchâteloise

- ◀ La BCN a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. En principe, elle ne consent des crédits qu'à des personnes ou des entités juridiques domiciliées dans le canton.
- ◀ La BCN est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. Elle est régie par la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.
- ◀ L'Etat garantit les engagements de la BCN.
- ◀ La BCN ne détient pas de participations qualifiées dans des sociétés cotées. Les autres participations de la banque sont présentées dans les tableaux 6 et 7 de l'information se rapportant au bilan.
- ◀ La BCN n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés.

## 2. Structure du capital

- ◀ Le capital de dotation de la BCN est versé et détenu intégralement par l'Etat de Neuchâtel (présentation de l'état des capitaux propres, page 48).
- ◀ La BCN peut émettre, avec l'accord du Conseil d'Etat, des bons de participation bénéficiant uniquement de droits patrimoniaux. Ceux-ci ne sont pas couverts par la garantie de l'Etat. A ce jour, la banque n'a pas utilisé cette possibilité de financement.

## 3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est l'organe supérieur de la banque. Il exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la BCN. Tous les membres du Conseil d'administration répondent aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 17/1.



De gauche à droite et de haut en bas :

**Jean Studer**

1957, Suisse, Neuchâtel

**Cynthia Uelligger**

1970, Suisse, Les Ponts-de-Martel

**Pierre Bongard**

1965, Suisse, Genève

**Elisabeth Bourqui**

1975, Suisse, Coppet

**Andrea Dunbar**

1973, Suisse, Saint-Blaise

**Hervé Froidevaux**

1974, Suisse, Neuchâtel

**Dan Noël**

1975, Suisse, Saint-Sulpice (NE)

**Portrait****Conseil d'administration****3.1 Composition et activités**

Le Conseil d'administration se compose de sept personnes :

**Jean Studer**

1957, Suisse, Neuchâtel

**Président, depuis 2019**

Président, Comité de banque  
Président, Conseil de la Fondation culturelle  
Président, Conseil de la Fondation de cautionnement  
Membre, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

**Formation**

Licence en droit (Université de Neuchâtel)  
Brevet d'avocat

**Parcours professionnel**

Avocat indépendant au barreau (1981-2005)  
Conseiller d'Etat, République et Canton de Neuchâtel, chef du département de la justice, de la sécurité et des finances (2005-2012)  
Président, Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse (2012-2019), membre du Conseil (2007-2008), vice-président (2008-2012)

**Autres activités**

Président, Association La Chau-de-Fonds  
Capitale culturelle suisse (depuis 2024)  
Président, Latitude 21 (depuis 2018)  
Président, Conseil de fondation de la Cinémathèque suisse (depuis 2016)  
Président, Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel (2009-2010)  
Conseiller aux Etats (1999-2005) :  
- Membre de la Commission des affaires juridiques  
- Membre de la Commission de la santé et de la sécurité sociale  
- Membre de la Commission de l'économie et des redevances  
- Président (2003-2012) de la Commission des institutions politiques  
Député, Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel (1993-2000) :  
- Président de la Commission chargée d'une révision totale de la Constitution cantonale  
Membre, Législatif de la Ville de Neuchâtel (1988-1997)

**Cynthia Uelliger**

1970, Suisse, Les Ponts-de-Martel

**Membre depuis 2018, vice-présidente depuis avril 2021**

Présidente, Comité de rémunération & nomination  
Vice-présidente, Conseil de la Fondation culturelle  
Vice-présidente, Conseil de la Fondation de cautionnement  
Vice-présidente, Comité de banque  
Membre, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

**Formation**

Certificat de marketing et communication d'entreprise (CEFCO Neuchâtel)  
Certificat de secrétaire de direction trilingue (Ecole Bénédict Neuchâtel)  
Maturité section langues modernes (Gymnase de Fleurier)

**Parcours professionnel**

Secrétaire des ventes, Société Industrielle de la Doux SA, Saint-Sulpice (NE) (1992)  
Diverses fonctions, Bourquin SA Couvet et Oensingen (SO), assistante de direction, responsable des RH du groupe, secrétaire du Conseil d'administration (1992-2002)  
Directrice, Centre de Profit Couvet (2003-2015)  
Direction des ventes et membre Direction, Groupe Bourquin SA (depuis 2015)

**Autres activités**

Membre, Conseil d'administration de l'Hôtel de l'Aigle SA  
Membre, Conseil de gestion Goût & Région (Hôtel de l'Aigle Couvet et Mines d'Asphalte Travers)  
Déléguée, Association Réseau des Fleurons Val-de-Travers  
Membre, Commission d'assurance qualité du cours de préparation à l'examen professionnel supérieur de Packaging Manager avec diplôme fédéral  
Membre, Jury Swiss Packaging Award (2018-2023)  
Présidente, Marketing Committee ALLIABOX International (2020-2023)  
Membre, Conseil d'administration de la CNCI – Chambre neuchâtoise du commerce et de l'industrie (2010-2022)  
Présidente, Association Cinéma Colisée Couvet (2003-2016)

**Pierre Bongard**

1965, Suisse, Genève

**Membre, depuis 2018**

Président, Comité Audit & Risques  
Membre, Conseil de la Fondation culturelle  
Membre, Conseil de la Fondation  
de cautionnement

**Formation**

Maîtrise ès sciences économiques  
(HEC – Université de Lausanne)  
Expert-comptable diplômé (EXPERTsuisse)

**Parcours professionnel**

Associé, KPMG SA, Genève, Conseil bancaire  
et financier (1991-2010)  
Conseiller d'entreprise, Associé-gérant de  
Wisebow Advisers LLC, Genève (depuis 2010)  
Président, Organe de contrôle  
de Mirabaud SCA, Genève (depuis 2013)  
Vice-président, Conseil de fondation  
de la Fondation Rising Tide, Schaffhouse  
(depuis 2017)  
Membre, Conseil de fondation de la Fondation  
Bru, Genève (depuis 2024)  
Vice-président, Conseil d'administration,  
Président, Comité d'audit de Dukascopy  
Bank (Suisse) SA (2010-2018)  
Vice-président, Conseil d'administration,  
Président, Comité d'audit de Barclays  
Bank (Suisse) SA (2010-2019)  
Membre, Conseil d'administration de  
SuisseTechPartners SA, Genève (2015-2020)

**Autres activités**

Intervenant pour la formation des  
administrateurs auprès de la Swiss Board  
School, d'EXPERTsuisse et de l'EPFL  
Executive Education Program  
Membre, Conseil de fondation de la Fondation  
Genève Place Financière  
(2010-2017)  
Membre, Comité exécutif de l'association  
Le Réseau (2010-2016)  
Président, Ordre Genevois de la Chambre  
Fiduciaire (2007-2014)

**Elisabeth Bourqui**

1975, Suisse, Coppet

**Membre, depuis 2021**

Membre, Comité Audit & Risques  
Membre, Conseil de la Fondation culturelle  
Membre, Conseil de la Fondation  
de cautionnement

**Formation**

Docteure en Mathématiques financières  
(Ecole polytechnique fédérale de Zurich)  
Master en Mathématiques  
(Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

**Parcours professionnel**

Membre, Groupe de conseil stratégique  
et de gestion des risques, Crédit Suisse, Zurich  
Division produits dérivés, Directrice, Société  
Générale, New York et Montréal (2004-2009)  
Responsable, Groupe fonds nationaux et du  
groupe d'investissements responsables-Canada,  
Mercer, Montréal (2009-2012)  
Responsable, gestion des fonds de pension,  
Groupe ABB, Zurich (2012-2018)  
Directrice des investissements COIO, CalPERS,  
Sacramento (2018-2019)  
Co-fondatrice et directrice, BERG Capital  
Management, Lausanne (depuis 2019)

**Autres activités**

Membre, Conseil d'administration  
de la Banque Vontobel Holding SA, Zurich  
(depuis 2015)  
Membre, Conseil d'administration de  
la Chambre du Commerce Suisse-Japon, Zurich  
(depuis 2016)  
Membre, Conseil de la Fondation  
Louis Jeantet, Genève (depuis 2020)  
Membre, Conseil de la Fondation Greenbrix,  
Lucerne (depuis 2020)  
Chairman et Membre, Conseil d'administration  
d'Helsana HIAG, fonds d'investissement de la  
compagnie d'assurance Helsana, Suisse  
(depuis 2021)  
Membre, Conseil d'administration  
d'Athora NL, compagnie d'assurance,  
Pays-Bas (depuis 2021)  
Présidente, Comité Risques et revue  
des investissements (depuis 2022)  
Membre, Conseil d'administration de RUAG  
MRO et Présidente, Comité Audit & Risques  
(depuis 2023)

**Andrea Dunbar**

1973, Suisse, Saint-Blaise

**Membre, depuis 2020**

Membre, Comité Audit & Risques  
Membre, Conseil de la Fondation culturelle  
Membre, Conseil de la Fondation  
de cautionnement

**Formation**

EMBA en gestion de la technologie  
(Ecole polytechnique fédérale de Lausanne)  
Docteur en physique (Trinity College,  
Université de Dublin, Irlande)  
Bachelor en physique  
(Université de St. Andrews, Ecosse)  
Maturité anglaise avec spécialisation en  
mathématiques, physique, chimie, psychologie  
(Godalming, Angleterre)

**Parcours professionnel**

Courtier en assurances, Andrew Wallas  
& Marsh, Londres (1996-1997)  
Assistante de recherche, Ecole polytechnique  
fédérale de Lausanne (2003-2006)  
Cheffe de projet et Ingénieure R&D,  
CSEM – Centre Suisse d'Electronique  
et Microtechnique SA (2006-2016)  
Cheffe de section, Intelligence Artificielle Edge  
et Vision, CSEM – Centre Suisse d'Electronique  
et Microtechnique SA (2017-2023)  
Focus Area Manager of Data and AI, Centre  
Suisse d'Electronique et Microtechnique SA  
(2023-2025)  
Professeure de pratique, Ecole polytechnique  
fédérale de Lausanne (depuis 2023)  
Chief Technology Officer (CTO),  
CSEM – Centre Suisse d'Electronique  
et Microtechnique SA (depuis 2025)

**Autres activités**

Maîtresse de conférences, Ecole polytechnique  
fédérale de Lausanne EMBA (2017-2023)  
Membre, Comité Tiny-ML Forum  
de l'innovation EMEA  
Leader académique, « Machine learning clinic »  
Data Innovation Alliance (depuis 2018)  
Membre, Conseil d'administration  
de Data Innovation Alliance (depuis 2024)

**Hervé Froidevaux**

1974, Suisse, Neuchâtel

**Membre, depuis mai 2022**

Membre, Comité de banque  
 Membre, Conseil de la Fondation culturelle  
 Membre, Conseil de la Fondation de cautionnement  
 Membre, Comité de rémunération & nomination  
 Membre, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

**Formation**

NDK Entscheidungsfaktor Raum, Urbanisme  
 (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)  
 Licence en économie d'entreprise (Université de Zurich)

**Parcours professionnel**

Chef de projet, ecoptima AG, Berne  
 (2005-2006)  
 Senior Consultant, Wüest Partner SA, Genève  
 (2006-2010)  
 Directeur, Wüest Partner SA, Genève  
 (2010-2012)  
 Partenaire, Wüest Partner AG, Zurich  
 (2013-2021)  
 Membre, Comité exécutif,  
 Wüest Partner France SAS, Paris (2020-2021)  
 Strategic Advisor, indépendant  
 (depuis 2022)

**Autres activités**

Membre, Commission immobilière de ID GO Management SA  
 (rénovations énergétiques)  
 Co-fondateur, coopérative Site Shapers Collective  
 (transformation de sites immobiliers)  
 Membre, Comités de placement des fondations immobilières  
 Pensimo, Turidomus et Adimora  
 Membre, Conseil immobilier, Realitim SCmPC  
 Membre, Conseils d'administration, Régimo Lausanne  
 et Régimo Genève (gérances du groupe Pensimo)  
 Membre, Conseil d'administration, GEP SA  
 Membre, Conseil d'administration, ECCO2 Solutions AG  
 (Proptech énergie)  
 Membre, Conseil stratégique, Bauart Architectes et Urbanistes SA  
 Membre, Conseil de fondation, Vaudoise Fondation de placement

**Dan Noël**

1975, Suisse, Saint-Sulpice (NE)

**Membre, depuis juillet 2022**

Membre, Conseil de la Fondation culturelle  
 Membre, Conseil de la Fondation de cautionnement  
 Président, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN  
 Membre, Comité de rémunération & nomination  
 Membre, Commission de répartition de la Fondation culturelle  
 (représentant, Conseil d'administration)

**Formation**

Bachelor en sciences économiques, option gestion d'entreprise  
 (Université de Neuchâtel)  
 Maturité fédérale & Baccalauréat (Gymnase de Fleurier)

**Parcours professionnel**

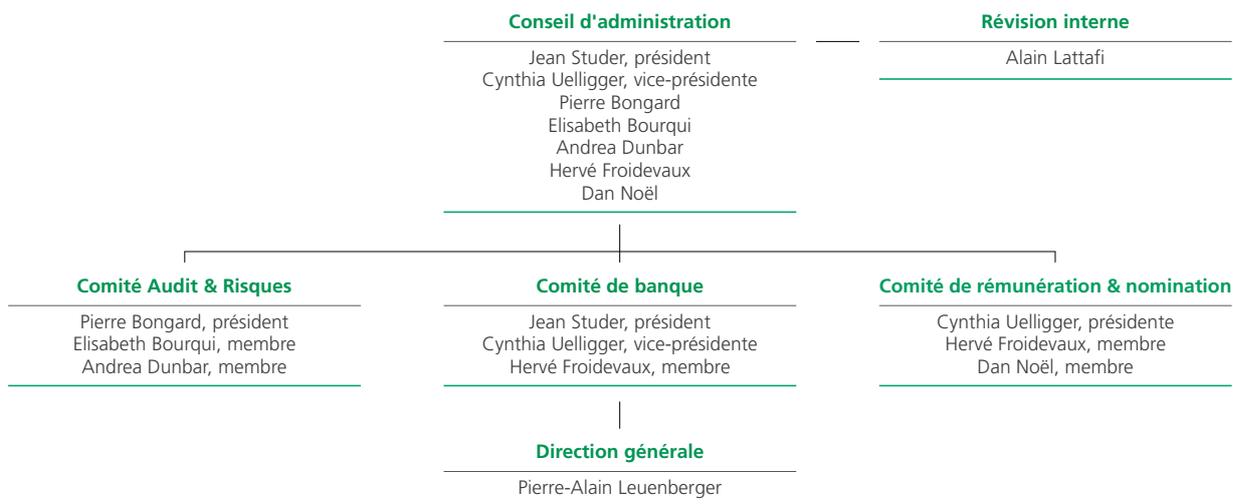
Chef de projet Executive information systems, Nestec SA, Vevey  
 (1999-2001)  
 Conseiller études et analyses clients, Banque Cantonale Vaudoise,  
 Lausanne (2001-2003)  
 Product Manager, Banque Cantonale de Genève, Genève  
 (2003-2005)  
 Consultant indépendant, Marketing & Business intelligence,  
 Neuchâtel (2005)  
 Conseiller Marketing - Recherche et Développement,  
 Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (2005-2007)  
 Associé et directeur général, M.E.S. Gestion Sàrl, Neuchâtel  
 (depuis 2007)  
 Fondateur et associé, Starterland, Neuchâtel (depuis 2018)  
 Créateur et porteur de projets, Digitalizers, Neuchâtel (depuis 2021)

### 3.2 Election et durée du mandat

Le Conseil d'administration est nommé par le Conseil d'Etat au début de chaque période administrative et est rééligible jusqu'à l'âge limite fixé à 70 ans.

### 3.3 Organisation interne et compétences du Conseil d'administration

Structure organisationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2025



#### 3.3.1 Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans la loi sur la BCN et le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration dispose notamment des compétences, intransmissibles et inaliénables, suivantes :

Il définit la politique générale de la banque ainsi que son champ d'activité. Il veille à l'application de la loi et des règlements. Il fixe l'organisation et définit les compétences. Il approuve les règlements nécessaires à la gestion de la banque. Il nomme la directrice générale ou le directeur général et les membres de la direction, la ou le responsable de la Révision interne ainsi que les cadres de la banque. Il choisit l'organe de révision externe. Il fixe les traitements de la directrice générale ou du directeur général, des membres de la direction, de la ou du responsable de la Révision interne ainsi que les bases générales du traitement des collaboratrices et collaborateurs. Il décide de l'octroi de crédits aux organes. Il exerce la surveillance et le contrôle des gros risques selon l'ordonnance sur les fonds propres

(OFR). Il autorise les opérations immobilières ainsi que l'acquisition et la vente de participations permanentes. Il fixe le cadre de la gestion globale des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation. Sont soumises à la ratification du Conseil d'Etat :

- ◀ La nomination de la directrice générale ou du directeur général
- ◀ La rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il délibère valablement en présence de quatre de ses membres au moins et prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle de la présidence est prépondérante. Les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal des décisions prises.

### 3.3.2 Comité de banque

Le Comité de banque se compose de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président et d'une ou d'un autre membre du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la politique générale de la banque définie par le Conseil d'administration, les compétences du Comité de banque sont les suivantes :

- ◀ Il prend les décisions et exerce les compétences que lui délègue le Conseil d'administration
- ◀ Il supervise l'octroi de crédits selon le règlement d'attribution des compétences
- ◀ Il préavise les affaires de crédits qui sont du ressort du Conseil d'administration

Le Comité de banque se réunit aussi souvent que les affaires de la banque l'exigent, en principe toutefois chaque mois. Pour délibérer valablement, deux des membres au moins du Comité de banque doivent être présents. En cas d'absence de deux membres du Comité de banque, le Conseil d'administration désigne une remplaçante ou un remplaçant parmi ses membres.

Les décisions du Comité de banque sont prises à la majorité absolue des membres présents. Lorsque deux membres sont présents, les décisions sont prises à l'unanimité. Les séances du Comité de banque sont dirigées par la présidente ou le président, en cas d'empêchement, par la vice-présidente ou le vice-président, ou à leur défaut, par un autre membre.

### 3.3.3 Comité Audit & Risques

Le Comité Audit & Risques est composé de trois membres du Conseil d'administration. Il répond aux critères d'indépendance selon circ.-FINMA 17/1. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité Audit & Risques sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le Comité Audit & Risques approuve le programme annuel d'audit de la Révision interne. Il surveille et évalue l'efficacité et l'indépendance de l'organe de révision externe ainsi que sa collaboration avec la Révision interne. Il examine le rythme d'audit et les résultats d'audit de la Révision interne et de l'organe de révision externe.

Il prépare et préavise à l'attention du Conseil d'administration les décisions relatives aux états financiers et à leur préparation. Le Comité Audit & Risques est également le principal appui du Conseil d'administration pour les différentes ques-

tions relevant de la gestion des risques et des contrôles. Il formule, sur ces questions, tous types de préavis pouvant faciliter les prises de décision du Conseil d'administration.

Le Comité Audit & Risques se réunit au minimum quatre fois par année. Des séances supplémentaires peuvent être demandées par une ou un des membres du Comité Audit & Risques ou du Conseil d'administration, par la personne responsable de la Révision interne, par la personne responsable de la Gestion des Risques & Contrôle interne ou par une ou un membre du Comité de direction.

### 3.3.4 Comité de rémunération & nomination

Le Comité de rémunération & nomination est composé de trois membres du Conseil d'administration. La mission, l'organisation et les responsabilités du Comité de rémunération & nomination sont fixées dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration.

Le comité dirige la procédure de nomination des administratrices et des administrateurs, de la directrice générale ou du directeur général, des membres de la direction et de la personne responsable de la Révision interne. Il s'assure que le système de rémunération et d'évaluation appliqué au personnel de la banque est basé sur des critères objectifs. Il s'assure également de la transparence et de l'impartialité du système de rémunération et d'évaluation des performances appliqué au sein de la banque.

Le comité ne décharge pas le Conseil d'administration de sa responsabilité mais le préavise en matière de nomination et de fixation des traitements des organes précités, ainsi que des bases générales du traitement du personnel.

## 3.4 Révision interne

La Révision interne effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la BCN. Elle dispose d'un droit illimité à l'information. Elle établit des rapports sur le résultat des contrôles à l'attention du Conseil d'administration. Ces rapports sont traités lors des séances du Comité Audit & Risques. Annuellement, la Révision interne rédige un rapport écrit sur les résultats essentiels des audits internes effectués et sur ses principales activités pendant la période et le soumet, avec les conclusions qui en découlent, pour information, au Conseil d'administration et au Comité Audit & Risques. Une copie des rapports est remise à la directrice générale ou au directeur général, au membre de la direction responsable des risques et à la société d'audit externe. La Révision interne est subordonnée au Conseil d'administration. Elle

est indépendante de la direction. La ou le responsable participe aux séances du Comité Audit & Risques. La Révision interne répond aux exigences qualitatives de l'Association suisse d'audit interne (IIA - Switzerland). L'effectif du service est de quatre collaboratrices et collaborateurs, y compris la personne responsable.

Le service de la Révision interne est dirigé par :

### Alain Lattafi

1969, Suisse, Apples

Responsable, Révision interne (depuis 2019)

#### Formation

Expert-comptable diplômé (EXPERTsuisse)

Master en statistiques (Université de Neuchâtel)

Licence en sciences économique (HEC – Université de Lausanne)

#### Parcours professionnel

Statisticien, Département de la prévoyance sociale et des assurances, Administration cantonale, Lausanne (1993-1995)

Auditeur bancaire, PricewaterhouseCoopers SA, Genève (1995-2006)

Senior Manager, accounting services, structured finance,

PricewaterhouseCoopers Ltd, Londres (2006-2008)

Directeur, audit services financiers,

Réviser responsable autorisé par la FINMA/ASR,

PricewaterhouseCoopers SA, Genève (2008-2018)

## 3.5 Instruments de gestion et de contrôle

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui incombent, des rapports thématiques lui sont périodiquement présentés et commentés par la direction. Les états financiers et le suivi budgétaire font l'objet d'un rapport mensuel. Ce rapport est complété par une analyse trimestrielle des résultats et de la marche des affaires. En outre, la direction rend mensuellement compte des activités et de l'actualité de la banque au Conseil d'administration.

Pour exercer sa surveillance, le Conseil d'administration dispose notamment des rapports suivants en plus de ceux évoqués ci-avant :

- ◀ Rapport sur la conformité
- ◀ Rapport sur la gestion des risques et des contrôles internes (y compris évolution du profil de risque)
- ◀ Rapport agrégé sur les limites de risques
- ◀ Rapport agrégé sur les pertes et incidents
- ◀ Rapport sur la sécurité
- ◀ Annonce des gros risques
- ◀ Evolution des créances compromises et en souffrance, ainsi que des litiges

- ◀ Evolution des exceptions à la politique d'affaires (ETP) en matière hypothécaire
- ◀ Rapport d'analyse structurelle du bilan (rapports ALM ou Asset & Liability Management)
- ◀ Rapports de la Révision interne
- ◀ Rapports de l'organe de révision externe
- ◀ Rapport sur la résilience opérationnelle
- ◀ Rapport sur les ressources humaines
- ◀ Rapport spécifique aux crédits sur la clientèle

Les risques sont gérés conformément à l'annexe du bouclage, point c), page 53.



De gauche à droite et de haut en bas :

**Pierre-Alain Leuenberger** \_\_\_\_\_  
1971, Suisse, Saint-Blaise

**Pedro Palomo** \_\_\_\_\_  
1969, Suisse, Neuchâtel

**Marlène d'Aquino** \_\_\_\_\_  
1974, France, Montpreveyres

**Cornelia Friedhoff** \_\_\_\_\_  
1974, Suisse, Bevaix

**Mike Jaberg** \_\_\_\_\_  
1980, Suisse, Colombier

**Thierry Magnin** \_\_\_\_\_  
1974, Suisse, Neuchâtel

## Portrait

# Direction

---

## 4. Direction

La direction de la banque est confiée au Comité de direction, composé de la directrice générale ou du directeur général qui le préside, et des directrices et directeurs responsables des différents départements. Le Comité de direction gère les affaires de la banque conformément à la loi sur la BCN, aux règlements de la banque, aux décisions du Conseil d'administration et de ses comités. Le Comité de direction se réunit au minimum une fois par mois et chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. La directrice générale ou le directeur général prend part aux séances du Conseil d'administration, du Comité de banque et du Comité Audit & Risques, avec voix consultative.

La banque est organisée en six départements, nommément :

- < Centre de services
- < Clientèle Privée
- < Entreprises
- < Conseil & Services digitaux
- < Opérations & Infrastructures
- < Finances & Risques

La BCN était initialement composée de quatre secteurs. Le passage à six départements s'est opéré en plusieurs étapes durant l'exercice 2024. Cette évolution répond à plusieurs objectifs. En premier lieu, il s'agit de poursuivre le développement de l'offre de manière plus spécifique, en axant les démarches sur les différentes typologies de clientes et clients. Les réflexions se sont ensuite orientées vers une simplification de la structure hiérarchique. Enfin, le regroupement des opérations liées aux différents métiers au sein d'un même département a pour but d'exploiter les synergies possibles.

4.1 Directeur général, directrices et directeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2025**Pierre-Alain Leuenberger**

1971, Suisse, Saint-Blaise

**Directeur général, depuis 2017**

Responsable, Département Centre de services (depuis 2024)  
Président, Conseil de la Fondation Epargne 3  
Membre, Comité de la Caisse de retraite du personnel de la BCN

**Formation**

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES  
Diplôme fédéral d'économiste bancaire

**Parcours professionnel**

REBA Révision, Ostermundigen (1990-1995)  
Clientis Caisse d'Epargne CEC SA à Courtelary, Vice-directeur responsable du département des crédits et suppléant de la Direction et membre, Comité ALM (1995-2005)  
BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise :  
- Conseiller Clientèle Entreprises (2005-2008)  
- Directeur de la Gestion des crédits (2008-2015)  
- Directeur général adjoint (2016)

**Autres activités**

Membre, Conseil d'administration de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie  
Membre, Comité de la Chambre immobilière neuchâteloise  
Membre, Conseil d'administration de l'Union des Banques Cantionales Suisses  
Membre, Conseil stratégique consultatif de Microcity SA  
Membre, Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA  
Président, Conseil de la Fondation Sport NE  
Président, Comité de l'Association cantonale des banques neuchâtelaises

**Pedro Palomo**

1969, Suisse, Neuchâtel

**Directeur, depuis 2008**

Responsable, Département Entreprises (depuis 2024)  
Suppléant du directeur général

**Formation**

Diplôme Senior Management Programs (IE Business School Madrid)  
Diplôme Advanced Management Programs (IE Business School Madrid)  
Certificat fédéral de capacité d'employé de banque

**Parcours professionnel**

Société de Banque Suisse, La Chaux-de-Fonds (1989-1994)  
UBS SA, Neuchâtel, fonctions de cadre et responsabilité du team clientèle entreprises (1994-1999)  
BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise :  
- Conseiller Clientèle Entreprises (2000-2008)  
- Responsable, Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelais (2008-2012)  
- Responsable, Clientèle Entreprises et Private Banking (2012-2014)  
- Responsable, Marché du Littoral neuchâtelais (2014-2018)  
- Responsable, Marché (2018-2024)

**Autres activités**

Membre, Commission cantonale de l'action sociale  
Membre, Conseil d'administration du Parking Place Pury SA  
Membre, Conseil d'administration du Parking du Port SA  
Membre, Conseil d'administration du bureau de contrôle des ouvrages en métaux précieux de La Chaux-de-Fonds (BCMP)  
Membre, Conseil de la Fondation Maurice Favre pour le compte du BCMP  
Membre, Commission du Musée international d'horlogerie de la Ville de La Chaux-de-Fonds (depuis 2024)

**Marlène d'Aquino**

1974, France, Montpreveyres

**Directrice, depuis 2024**

Responsable, Département Conseil & Services digitaux (depuis 2024)

**Formation**

Certificate Digital strategy & AI - IMD  
Certificate Lean Six Sigma Black Belt  
Advanced certificate IT & Telecommunications  
Brevet technicien en Management hôtellerie et restauration

**Parcours professionnel**

Sitel, France, responsable helpdesk IBM banques et assurances (1997-2000)  
PARSYS, France, consultante en organisation et processus (2000-2002)  
Sitel, France, responsable conseil et gestion de projets (2002-2006)  
Oce, France, responsable site opérations service client (2006-2007)  
HSBC, France, responsable d'équipe de projets, puis responsable Digital et Service Client (2007-2014)  
Consultante indépendante en stratégie et expérience client, France (2014-2015)  
Banque Cantonale Vaudoise, directrice adjointe de Centre de Conseil à distance (2015-2024)

**Cornelia Friedhoff**

1974, Suisse, Bevaix

**Directrice, depuis 2023**

Responsable, Département Opérations & Infrastructures (depuis 2023)

**Formation**

Master en Management, spécialisation : TIC, Logistique, Management International et Marketing (Université de Sarre, Allemagne)  
Certificate of Advanced Studies in Change Management  
Certificat ITIL Service Operation

**Parcours professionnel**

Deutsche Bank Suisse SA, responsable de la phase de stabilisation et de l'opération d'un nouveau système bancaire, responsable de la gestion opérationnelle des systèmes applicatifs en Suisse et responsable du déploiement et de la gestion de transition EMEA (2006-2013)  
Banque Cantonale de Genève, responsable projet d'évolution des systèmes d'information (2013-2017)  
Finnova AG, directrice pour la Suisse romande et responsable de l'offre de services financiers (2017-2023)

---

### Mike Jaberg

1980, Suisse, Colombier

#### Directeur, depuis 2016

Responsable, Département Finances & Risques (depuis 2023)

#### Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES  
Diplôme fédéral d'économiste bancaire  
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

#### Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, conseiller à la clientèle (1998-2000)  
BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise :  
- Réviseur interne (2000-2005)  
- Conseiller Clientèle Entreprises (2005-2012)  
- Responsable, Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois (2012-2016)  
- Responsable, Gestion des crédits (2016-2021)  
- Responsable, Finances, Crédits & Risques (2021-2023)

#### Autres activités

Membre, Conseil de Fondation de Finergence  
Membre, Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura  
Membre, Coopérative Les Cerfs

---

### Thierry Magnin

1974, Suisse, Neuchâtel

#### Directeur, depuis 2024

Responsable, Département Clientèle Privée (depuis 2024)

#### Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES  
CAS HES-SO en Fusions, acquisitions et transmissions d'entreprises  
Diplôme fédéral en économie bancaire

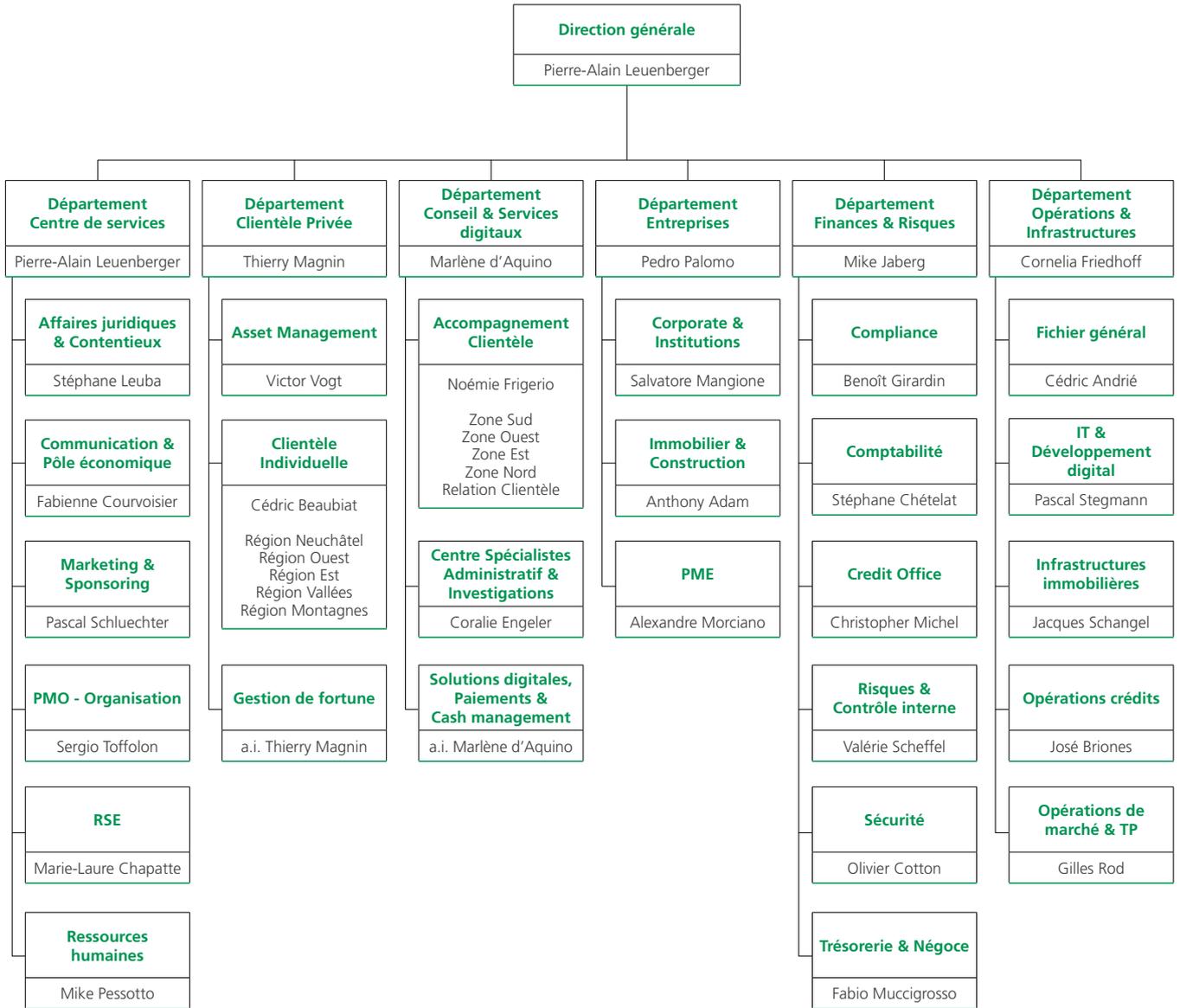
#### Parcours professionnel

BCN – Banque Cantonale Neuchâteloise, diverses fonctions de conseiller et responsable d'agence (1994-1999)  
Banque Cantonale Vaudoise, diverses fonctions de conseil dans les domaines commercial professionnel de l'immobilier et Private banking (1999-2003), chef de service Private banking (2003-2008), responsable régional et directeur adjoint Clientèle privée (2008-2019), responsable clientèle « Entrepreneurs » (2019-2022)  
UBS Switzerland AG, développement clientèle « Entrepreneurs » (2022-2024)

#### Autres activités

Membre, M&A Chamber  
Membre, Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)  
Membre, Association des employés de banque diplômés

## 4.2 Organigramme opérationnel et fonctionnel au 1<sup>er</sup> mars 2025



## 5. Rémunération du Conseil d'administration et de la direction, participations et prêts

### 5.1 Rémunération du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration de la BCN est fixée de la manière suivante :

Rémunération	CHF
Indemnité annuelle fixe	30'000
Indemnité de séance	500
Indemnité de la présidente ou du président	90'000
Indemnité de la vice-présidente ou du vice-président	30'000
Indemnité de membre de Comité de banque	20'000

Les indemnités versées au Conseil d'administration pour 2024 ont été de CHF 474'000. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciens membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration, de façon individuelle, sont mis au bénéfice des mêmes conditions que le personnel de la banque pour ce qui a trait aux prestations délivrées par celle-ci.

### 5.2 Rémunération de la direction

La rémunération des membres de la direction (directrice générale ou directeur général, directrices ou directeurs et sous-directrices ou sous-directeurs) est de la compétence du Conseil d'administration. Elle se compose d'un salaire de base et d'une part incitative. La rémunération des 12 membres de la direction en activité au 31 décembre 2024 s'est élevée à CHF 3'043'534. La part incitative de la direction pour l'exercice 2024 a représenté au total CHF 969'935. Aucune indemnité de départ n'a été versée. Aucune rémunération n'a été accordée aux anciennes et anciens membres de la direction.

### 5.3 Prêts aux organes

Les créances et engagements envers des sociétés liées ainsi que les crédits aux organes sont présentés au tableau 19 de l'information se rapportant au bilan, partie 5 du présent rapport de gestion.

## 6. Organe de révision

L'organe de révision de la BCN au sens du Code des obligations et la société d'audit au sens de la LFINMA et de la loi sur les banques (LB) est KPMG SA. Le réviseur responsable est M. Olivier Gauderon, expert-comptable diplômé. Il assume cette responsabilité depuis l'exercice 2024, suite au changement d'organe de révision externe. La durée du mandat de révision est d'une année, renouvelable par le Conseil d'administration à la fin de chaque exercice. Le Comité Audit & Risques assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit ainsi que sa collaboration avec la Révision interne, y compris la discussion des rapports d'audit avec l'auditeur responsable. Le Comité Audit & Risques rapporte au Conseil d'administration.

## 7. Politique d'information

La BCN donne une conférence de presse au mois de février de chaque année pour commenter le résultat de l'année précédente. Selon les besoins, elle tient un ou plusieurs points de presse en cours d'année. Le Conseil d'Etat est informé de la marche des affaires de la banque lors d'une séance annuelle avec le Conseil d'administration et lors de rencontres, en règle générale trimestrielles, avec la présidente ou le président et la directrice générale ou le directeur général. La BCN publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires (semestriels) avec l'ensemble des banques cantonales dans la Feuille officielle suisse du commerce. Sur son site internet [www.bcn.ch](http://www.bcn.ch), la BCN présente toutes les informations diffusées à la presse et son rapport de gestion peut y être téléchargé. Ce dernier peut également être obtenu à l'adresse : [info@bcn.ch](mailto:info@bcn.ch), par téléphone au numéro 032 723 61 11 ou à l'adresse postale de la banque : Place Pury 4, 2001 Neuchâtel.

A photograph of three people standing in a garden. On the left, a woman with long dark hair is wearing a black blazer and dark blue trousers, smiling and looking towards the center. In the middle, another woman with long dark hair is wearing a light grey blazer and dark trousers, also smiling and looking towards the center. On the right, a man with a shaved head is wearing a blue suit jacket, a white shirt, and blue trousers, smiling and looking towards the center. They are standing on a gravel path. In the background, there are several arched trellises made of thin, light-colored branches, some with dried leaves. The trees behind them have autumn-colored leaves in shades of orange, yellow, and brown. The sky is a pale, overcast blue.

05  
Exercice  
annuel



## Exercice annuel 2024

**Comptes annuels**

## Bilan au 31 décembre 2024 avant répartition du bénéfice

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
<b>Actifs</b>				
Liquidités			2'147'822	1'983'398
Créances sur les banques			28'256	30'047
Créances résultant d'opérations de financement de titres		1	0	0
Créances sur la clientèle		2	646'353	695'353
Créances hypothécaires		2	8'507'670	8'380'898
Opérations de négoce		3	20	4'706
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		4	9'851	31'645
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0
Immobilisations financières		5	613'970	687'029
Comptes de régularisation			10'492	14'858
Participations		6/7	20'563	20'513
Immobilisations corporelles		8	27'987	28'121
Valeurs immatérielles		9	0	0
Autres actifs		10	5'654	2'340
<b>Total des actifs</b>			<b>12'018'639</b>	<b>11'878'908</b>
Total des créances subordonnées			0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>			0	0
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques			759'903	910'493
Engagements résultant d'opérations de financement de titres		1	505'000	575'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle			6'336'088	6'289'703
Engagements résultant d'opérations de négoce		3	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		4	11'066	5'984
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		3	0	0
Obligations de caisse			255'877	278'328
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage		15	3'010'000	2'715'000
Comptes de régularisation			29'846	31'819
Autres passifs		10	6'812	30'051
Provisions		16	7'034	6'997
Réserves pour risques bancaires généraux		16	583'174	540'924
Capital social		17	100'000	100'000
Réserve légale issue du bénéfice			359'496	346'950
Bénéfice reporté			112	114
Bénéfice de l'exercice			54'230	47'544
<b>Total des passifs</b>			<b>12'018'639</b>	<b>11'878'908</b>
Total des engagements subordonnés			0	0
<i>dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance</i>			0	0
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels		2/28	12'395	20'133
Engagements irrévocables		2	213'877	214'977
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		2	30'749	30'749
Crédits par engagement		2	0	0

## Compte de résultat au 31 décembre 2024

	en milliers CHF	Annexes	31.12.2024	31.12.2023
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes		33	188'005	177'629
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce			2	102
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières			5'934	5'146
Charges d'intérêts		33	-67'658	-58'000
<i>Résultat brut des opérations d'intérêts</i>			<i>126'283</i>	<i>124'878</i>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts			6'320	12'203
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts			<b>132'604</b>	<b>137'080</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement			15'976	15'441
Produit des commissions sur les opérations de crédit			1'961	1'964
Produit des commissions sur les autres prestations de service			15'180	14'858
Charges de commissions			-1'737	-1'707
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service			<b>31'380</b>	<b>30'556</b>
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur			<b>14'192</b>	<b>11'803</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières			0	0
Produit des participations			1'739	1'572
Résultat des immeubles			181	100
Autres produits ordinaires			304	205
Autres charges ordinaires			0	0
Sous-total autres résultats ordinaires			<b>2'224</b>	<b>1'877</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel		34	-44'179	-43'087
Autres charges d'exploitation		35	-34'066	-33'254
Sous-total charges d'exploitation			<b>-78'245</b>	<b>-76'341</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles			-5'728	-7'928
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		36	-83	-5'780
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>96'343</b>	<b>91'267</b>
Produits extraordinaires		36	137	77
Charges extraordinaires		36	0	-100
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		36	-42'250	-43'700
<b>Bénéfice de l'exercice</b>			<b>54'230</b>	<b>47'544</b>

## Répartition du bénéfice

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Le bénéfice de l'exercice s'élève à		54'230	47'544
auquel nous ajoutons le solde reporté de l'exercice précédent		112	114
<b>Solde à répartir</b>		<b>54'342</b>	<b>47'658</b>
sur lequel nous payons :			
- l'intérêt du capital de CHF 100'000 à 5%		5'000	5'000
- la rémunération de la garantie de l'Etat de Neuchâtel		1'172	1'181
et nous répartissons le solde conformément à l'art. 11 LBCN comme suit :			
- à la réserve légale issue du bénéfice		19'219	12'546
- à l'Etat de Neuchâtel		28'828	28'819
- report à nouveau		124	112
		<b>54'342</b>	<b>47'658</b>

*Selon l'article 11 de la loi sur la BCN, l'attribution à la réserve légale doit s'élever à 40% du solde après versement de l'intérêt sur le capital de dotation.*

*Le versement supplémentaire à l'Etat est supprimé au profit de la répartition du solde conformément à l'art. 11 LBCN.*

## Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2024

	Année de référence		Année précédente	
	en milliers CHF		Sources	Emplois
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Résultat de la période	54'230		47'544	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	42'250		43'700	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles	5'728		7'928	
Provisions et autres corrections de valeur	36		5'726	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	9'890		12'208	
Comptes de régularisation actifs	4'366			5'107
Comptes de régularisation passifs		1'972	5'233	
Versement à la trésorerie de l'Etat de Neuchâtel		35'000		30'000
	<b>116'500</b>	<b>36'972</b>	<b>122'339</b>	<b>35'107</b>
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations		200		153
Immeubles				
Autres immobilisations corporelles		5'444		6'667
	<b>0</b>	<b>5'644</b>	<b>0</b>	<b>6'820</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Opérations à moyen et à long terme (> 1 an)				
- Engagements envers les banques		300'000		
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	40'000			
- Engagements résultant des autres instruments à la juste valeur				
- Obligations de caisse		81'720	68'739	
- Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	194'000		228'000	
- Autres passifs		23'239		23'491
- Créances sur la clientèle		20'883	8'675	
- Créances hypothécaires		425'361		449'774
- Immobilisations financières	64'530			81'147
- Autres actifs		3'314		1'095
Opérations à court terme				
- Engagements envers les banques	149'411			188'398
- Engagements résultant d'opérations de financement de titres		70'000	575'000	
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	6'385			51'784
- Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5'082		2'359	
- Obligations de caisse	59'269		44'616	
- Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	101'000			154'000
- Créances sur les banques	1'790		134'520	
- Créances sur la clientèle	62'400		28'684	
- Créances hypothécaires	296'182		418'191	
- Opérations de négoce	4'685			546
- Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	21'794		22'292	
- Immobilisations financières	8'529			48'315
	<b>1'015'057</b>	<b>924'517</b>	<b>1'531'076</b>	<b>998'550</b>
<b>Etat des liquidités</b>				
Liquidités		<b>164'424</b>		<b>612'938</b>
<b>Total Sources de fonds</b>	<b>1'131'557</b>		<b>1'653'415</b>	
<b>Total Emplois de fonds</b>		<b>1'131'557</b>		<b>1'653'415</b>

Présentation de l'état des capitaux propres au 31 décembre 2024 *(avant répartition du bénéfice)*

<i>en milliers CHF</i>	Capital social	Réserve issue du bénéfice	Bénéfice reporté	Réserve pour risques bancaires généraux	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>100'000</b>	<b>346'950</b>	<b>114</b>	<b>540'924</b>	<b>47'544</b>	<b>1'035'533</b>
Versement à la trésorerie de l'Etat du Canton de Neuchâtel					-35'000	-35'000
Attribution à la réserve issue du bénéfice		12'546			-12'546	0
Variation du bénéfice reporté			-2		2	0
Bénéfice de l'exercice de référence					54'230	54'230
Autres dotations/prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux				42'250		42'250
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>100'000</b>	<b>359'496</b>	<b>112</b>	<b>583'174</b>	<b>54'230</b>	<b>1'097'013</b>

Les informations relatives aux exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité sont disponibles sur notre site [www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)

# Annexe

## aux comptes annuels 2024

### A) Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

- ⟨ Raison sociale: Banque Cantonale Neuchâtoise
- ⟨ Forme juridique: Etablissement de droit public, indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique
- ⟨ Exonération de l'impôt cantonal direct, de l'impôt complémentaire sur les immeubles et de l'impôt communal direct, selon art. 9 LBCN
- ⟨ Inscription au registre du commerce: 05.06.1883
- ⟨ Siège social: Neuchâtel (NE)
- ⟨ Numéro IDE: CHE-108.954.553
- ⟨ Bureau du registre du commerce: Canton de Neuchâtel

### Commentaires relatifs à l'activité

#### Activités

L'article 1 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâtoise stipule que la banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. Elle bénéficie de l'agrément «banque» de l'Autorité fédérale de

surveillance des marchés financiers (FINMA) et est catégorisée comme banque cantonale. Le rayon d'activité de la banque se situe essentiellement dans le canton de Neuchâtel. L'implantation géographique comporte un siège à Neuchâtel, une succursale à La Chaux-de-Fonds et neuf centres de conseils ou agences, répartis sur l'ensemble du territoire cantonal.

#### Opérations au bilan

L'activité la plus importante de la banque est déployée dans le domaine des crédits hypothécaires et commerciaux. Les prêts à la clientèle sont généralement couverts par des gages hypothécaires. La plus grande partie des crédits sert au financement d'immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont accordés contre garantie ou en blanc. Les opérations interbancaires sont en majeure partie effectuées à court terme. La banque, membre de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, se refinance auprès de cet organisme ainsi que sur le marché des capitaux. La banque détient un portefeuille de titres dans le cadre du placement de ses excédents de trésorerie à moyen et long terme, enregistré dans les immobilisations financières. Le risque de taux du bilan est géré notamment par le biais d'instruments financiers dérivés.

### Opérations de négoce et de placement

La banque exécute pour le compte de sa clientèle l'ensemble des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. La banque acquiert et vend, dans un cadre limité et pour son propre compte, des titres de créances (obligations) et des titres de participation (actions, fonds de placement). Pour cette activité, la banque privilégie des valeurs de première qualité. Dans ce cadre, l'utilisation de produits financiers dérivés n'est pas autorisée.

### Opérations de commissions et de prestations de service

La banque est active dans la gestion de fortune, les placements fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que les transactions sur titres pour le compte de la clientèle et les opérations d'émission. Elle fournit à la clientèle également des prestations en ligne (trafic des paiements et passation d'ordres de bourse en ligne, etc.).

### Externalisation des activités

La banque peut déléguer des prestations de service à d'autres entreprises (outsourcing). La banque assume la responsabilité relative au domaine confié à une entreprise externe. La banque a notamment externalisé les activités en relation avec l'informatique. La banque utilise la plate-forme informatique Finnova qui est hébergée auprès de la société Swisscom (Suisse) SA, Berne. De plus, la banque a confié la gestion applicative (Application Management) d'une grande partie de ses activités informatiques, notamment celles liées à Finnova, à la société Swisscom (Suisse) SA, Berne. L'administration des titres est partiellement externalisée chez Swisscom IT Services, Berne. La banque utilise le prestataire de service externe SPS Switzerland SA à Zurich pour l'impression des documents produits par l'application informatique principale de la banque, ainsi que les prestations de scannage de tous les documents de la banque, y compris les ordres de paiement de la clientèle. La banque utilise un outil standard de la société Bottomline Technologies Sàrl pour la réconciliation automatisée de certaines opérations interbancaires et pour la gestion de la messagerie interbancaire dans le domaine des paiements. Ces externalisations font l'objet de contrats de services détaillés. Afin de conserver la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont soumis au secret bancaire.

## B) Principes de comptabilisation et d'évaluation

### Principes généraux

Les comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâtelaise sont établis conformément au Code des obligations, à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne et à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'à l'ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et la Circulaire 2020/1 Comptabilité

- banques de la FINMA (prescriptions comptables pour les banques « PCB »).

La BCN procède à un bouclage individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle. L'annexe est numérotée sur la base des dispositions légales (annexe 1 lettre E de l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne).

La numérotation manquante concerne des annexes non applicables à la banque. Tous les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses, sauf indication contraire, et sont arrondis au millier le plus proche, ce qui explique des écarts dans certains totaux.

### Principes généraux d'évaluation

Les principes d'évaluation de la banque suivent les prescriptions comptables et d'évaluation définies dans l'OEPC-FINMA et dans les PCB.

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan.

Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs, les engagements et les opérations hors bilan sont en règle générale évalués individuellement s'ils sont importants et qu'en raison de leur similitude, ils ne sont habituellement pas regroupés. Dans tous les cas, les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles font l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation entre actifs et passifs ainsi qu'entre charges et produits est en principe interdite.

La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- ◀ Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes
- ◀ Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- ◀ Les corrections de valeur et pertes nouvellement constituées relatives aux risques de défaillance qui affectent les opérations d'intérêts selon la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes
- ◀ Les provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes selon la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes » avec les récupérations et les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes
- ◀ Les gains de cours des opérations de négoce sont compensés avec les pertes de cours de ces opérations
- ◀ Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations
- ◀ Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles »
- ◀ Les résultats des opérations de couverture qui sont compensés avec les résultats correspondants des opérations couvertes

### Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs sous forme de pièces et billets ainsi que les dépôts auprès de la BNS. Ils sont évalués à la valeur nominale.

### Créances sur les banques

Les créances sur les banques sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires. Les avoirs en métaux précieux enregistrés sur des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où le métal précieux est négocié sur un marché efficient et liquide.

### Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires. Il s'agit des crédits d'espèces accordés par la banque à ses clients.

Des corrections de valeur sont constituées pour risques de défaillance des créances compromises et des créances non compromises.

Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices convaincants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables. Les créances compromises sont évaluées sur une base individuelle. Le montant de la correction de valeur correspond à la totalité de la créance, diminuée de la valeur de liquidation des éventuelles sûretés mises en garantie. Les

intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ». Ils ne sont plus reconnus au compte de résultat mais directement dans les corrections de valeur.

La banque appartient à la catégorie de surveillance 4. En tant que banque de catégorie 4 et conformément à l'art. 25 de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes, la banque doit constituer des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. Elle a cependant fait usage de la possibilité qui lui est donnée d'utiliser l'approche plus étendue d'une catégorie supérieure pour la constitution des corrections de valeur pour risques de défaillance. Elle applique ainsi l'approche des risques inhérents de défaillance.

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées dans la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Au bilan, les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts sont directement portées en réduction du résultat brut des opérations d'intérêts.

### Opérations de négoce

Les positions de négoce (portefeuilles de titres et de métaux précieux) sont évaluées à leur juste valeur à la date du bilan (prix de marché). Les bénéfices et pertes découlant de cette évaluation sont comptabilisés sous « Résultat des opérations de négoce ». Le produit des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce est comptabilisé dans le résultat des opérations d'intérêts. Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient.

### Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

#### Opérations de négoce

Les transactions de négoce comprennent les opérations effectuées avec les clients. Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués au prix du marché et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. Le résultat de ces transactions est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce ».

#### Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la banque utilise en

outre des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change.

Selon la directive d'application de la politique de risques et conformément à la LBCN, la banque ne fait pas d'opérations spéculatives. Les opérations pour propre compte telles que contrats à terme de devises, options ainsi que le négoce de dérivés sur devises ne sont pas autorisées, sauf pour couvrir, par le biais de contrats à terme de devises, les intérêts à payer lors d'emprunts réalisés en monnaies étrangères dans le cadre du refinancement de la banque.

Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont considérées et traitées comme des opérations de négoce.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit qui ne sont détenus ni dans le dessein du négoce, ni dans le dessein d'un placement durable.

Les titres de créance sont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance et sont évalués à la valeur d'acquisition. L'éventuel agio ou disagio sur les titres à revenu fixe est respectivement valorisé ou amorti jusqu'à l'échéance (accrual method).

Les autres positions en titres, telles que les actions, sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire au prix d'achat ou à la valeur du marché lorsque cette dernière est inférieure.

Les dépôts d'or, en consignation auprès de clients, sont évalués à la valeur du marché.

Les immeubles, repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, apparaissent sous cette rubrique à la valeur d'acquisition, déduction faite d'un éventuel amortissement nécessaire jusqu'à la valeur effective du marché. Ensuite, ils sont évalués à la valeur la plus basse correspondant au montant le moins élevé entre la valeur d'acquisition et la valeur

de liquidation.

### Participations

Les participations sont évaluées individuellement à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. La banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché (en cas d'absence de liquidités sur un titre spécifique, une décote de 10% à 20% peut être déduite de la valeur de marché) et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes résultant de la vente de participations sont enregistrés au poste « Produits extraordinaires », respectivement « Charges extraordinaires ».

### Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés dès lors qu'ils ont une valeur qui dépasse la limite inférieure d'activation, fixée à CHF 30'000, et qu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable.

Les immeubles à l'usage de la banque sont amortis selon leur durée de vie prévisible, mais au maximum 33 ans. Les autres immeubles sont amortis au maximum sur 50 ans. Les transformations de parties d'immeubles sont amorties sur 10 ans au maximum.

Les autres immobilisations corporelles, telles que le mobilier, les machines et les licences de logiciels informatiques, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties sur leur durée de vie, mais au maximum sur 3 ans.

Le tableau suivant récapitule les différents types d'actifs :

Investissements Immobilisations corporelles	Type d'actifs (comptabilité)	Durée de vie Durée d'utilisation
Investissements inférieurs à CHF 30'000.-	Pas activés, mais reconnus comme charges d'exploitation	-
Immobilier	Bâtiment d'exploitation	33 ans
Immobilier	Bâtiment hors exploitation	50 ans
Infrastructure des immeubles	Transformations et aménagements	10 ans
Matériel	Matériel avec valeurs économiques	3 ans
Applications IT, métiers ou projets	Logiciel avec valeurs économiques	3 ans

L'actualité de la valeur des immobilisations est revue chaque année. Si cet examen fait apparaître une réduction de la durée d'utilisation ou une diminution de valeur, la banque amortit la valeur comptable résiduelle selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation ou procède à un amortissement non planifié.

Les amortissements planifiés et les amortissements supplémentaires sont comptabilisés au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles » du compte de résultat.

### Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/reverse repurchase). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés. L'aliénation subséquente des titres reçus doit être saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

### Engagements envers les banques, dépôts de la clientèle et emprunts

Les engagements envers les banques, les dépôts de la clientèle et les emprunts sont évalués à la valeur nominale. Les agios et disagios des prêts de la Centrale de lettres de gage et des autres emprunts sont amortis jusqu'à leur échéance (accrual method).

### Engagements de prévoyance

La Caisse de retraite et d'invalidité de la banque assure un plan de prévoyance en primauté des cotisations. L'organisation, la gestion et le financement du plan de prévoyance suivent les dispositions légales, les statuts, ainsi que les règlements de prévoyance en vigueur.

La banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ». Des informations détaillées sont présentées dans le tableau 13.

### Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les corrections de valeur pour les risques de défaillance des opérations hors bilan des postes « Engagements conditionnels » et « Engagements irrévocables » sont présentées dans cette rubrique. Les méthodes appliquées pour l'identification des risques et pour la détermination du besoin de corrections de valeur sont présentées en détail au point D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur.

### Réserve pour risques bancaires généraux

La réserve pour risques bancaires généraux est une réserve constituée préventivement dans le but de couvrir des pertes imprévisibles dues à l'activité d'une banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ».

### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan se fait à la valeur nominale. Les risques reconnaissables font l'objet d'une provision portée au passif du bilan. La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique « Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires ». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique « Engagements irrévocables » afin de refléter cet état de fait.

### Résultats des opérations d'intérêts

Des swaps de devises peuvent être conclus dans le cadre des opérations d'intérêts. Des intérêts créditeurs sont ainsi générés. Le résultat des swaps de devises qui ont été conclus dans le but exclusif de gérer les opérations d'intérêts, et qui sont désignés comme tels lorsqu'ils sont contractés, est enregistré sous le poste « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les intérêts négatifs concernant les opérations actives sont enregistrés en réduction du produit des intérêts. Les intérêts négatifs concernant les opérations passives sont enregistrés en réduction des charges d'intérêts.

### Changement des principes comptables et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

### Changement dans la présentation

Aucun changement n'est à signaler au niveau de la présentation.

### Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur conclusion et évaluées immédiatement en vue de la détermination du résultat.

### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions, ainsi que les gains et pertes relatifs à la réévaluation des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat sous « Résultat des opérations de négoce ».

#### Taux de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères à la date de clôture:

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
EUR	0,9379	0,9284
USD	0,9057	0,8393

## C) Indications relatives à la gestion des risques

### Gouvernance de la gestion des risques

Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit:

- ◀ Le Conseil d'administration adopte la politique de risques soumise par le Comité de direction, il exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des risques qui est faite par les organes exécutifs de la banque et il veille à la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace
- ◀ Le Comité Audit & Risques facilite les prises de décision du Conseil d'administration en formulant tous types de préavis en matière de gestion des risques et de contrôle interne
- ◀ Le Comité de direction est responsable de l'élaboration de la politique de risques; le directeur Finances & Risques supervise sa mise en œuvre
- ◀ La fonction Risques & Contrôle interne est responsable de la surveillance, de l'évaluation, de l'analyse et de l'ensemble des risques; elle pilote la mise en œuvre du système de contrôle interne et conseille les instances de la banque
- ◀ La fonction Compliance est responsable de fournir une assistance adéquate aux membres de la direction et au personnel afin de garantir la conformité des activités de la banque avec les dispositions légales, réglementaires et internes
- ◀ La fonction Sécurité est responsable d'édicter des règles et de contrôler leur respect en matière de sécurité des biens, des personnes et des données

### Risques de crédit

Les risques de crédit correspondent à l'éventualité d'une perte résultant d'une incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations.

### Risques de crédit à la clientèle

Les risques de crédit à la clientèle correspondent à l'éventualité qu'un emprunteur ne rembourse pas tout ou partie de son crédit aux échéances prévues par le contrat signé entre lui et la BCN. L'évaluation du risque de crédit à la clientèle passe par une bonne connaissance de la situation du client et une évaluation adéquate des garanties remises. Les risques de crédit à la clientèle englobent la totalité des créances qui pourraient entraîner des pertes, si la clientèle se trouvait dans l'incapacité de rembourser ses engagements. La banque limite les risques résultant des crédits en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. Son système de notation donne à la banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des notations et une communication régulière avec la clientèle permettent à la banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation de biens immobiliers, la banque a édicté des procédures détaillées. La valeur de réalisation, sur laquelle sera basé le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- ◀ Objet habité par son propriétaire: valeur de marché calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (approche hédoniste)
- ◀ Objet de rendement: valeur de rendement calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (modèle de capitalisation)
- ◀ Objets commerciaux et industriels utilisés par leur propriétaire: valeur d'usage basée sur la valeur de rendement théorique calculée grâce à un modèle d'évaluation externe (modèle de capitalisation)
- ◀ Terrain à construire: valeur du marché compte tenu du potentiel constructible

Le montant des prêts est déterminé par la capacité du client à faire face au service de la dette et par la valeur de couverture des garanties remises. Les exigences en matière de remboursement sont déterminées par la nature de la transaction et les exigences réglementaires.

La banque a pour objectif une croissance maîtrisée de ses portefeuilles de crédit à la clientèle. Les crédits (notamment hypothécaires) et prêts en blanc, y compris les crédits accordés aux corporations de droit public, ne peuvent toutefois être accordés que si la solvabilité des personnes physiques et morales ayant recours au crédit, les renseignements préalables et, le cas échéant, les bilans des sociétés sont satisfaisants.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque supporté par la banque.

La diversification du risque de crédit est assurée à travers un système de limites par catégorie de crédit.

La comptabilisation des crédits à la clientèle est présentée dans la section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

### Risques de crédit sur les autres contreparties

Les risques de crédit sur les contreparties correspondent à l'éventualité d'un défaut, ou d'une dégradation de la qualité de crédit, d'une contrepartie auprès de laquelle la banque a placé ses excédents de trésorerie. Ces placements sont effectués en monnaie nationale, en devises, en titres ou en métaux. Les volumes placés, la qualité de crédit des émetteurs et leur diversification sont soumis à des limites.

### Risques pays

Les risques pays correspondent au risque sur les activités et placements effectués à l'étranger, notamment par le fait qu'un pays interdirait les transferts de fonds, la conversion en devises ou procéderait à une confiscation de fonds.

La banque ne cherche pas activement à développer des activités ou à effectuer des placements en dehors du territoire national. La BCN ne peut détenir des positions actives à l'étranger, excepté dans les pays de l'OCDE ou au Liechtenstein. Les placements auprès de contreparties bancaires et les titres détenus pour compte propre dont l'émetteur est hors de Suisse sont soumis à des limites.

### Risques de marché

Les risques de marché correspondent à l'éventualité d'une perte résultant des fluctuations des marchés financiers. Des limites d'exposition sont mises en place et surveillées quotidiennement.

### Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt correspondent à l'éventualité d'une baisse de valeur des fonds propres économiques liée à une évolution défavorable des taux d'intérêt du marché. Les banques sont toujours susceptibles d'être affectées par les risques de taux lorsque les revenus et les valeurs économiques de leurs actifs, passifs et positions hors bilan présentent des sensibilités divergentes face aux fluctuations des taux d'intérêt.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique en refinançant tout ou partie des financements octroyés et peut, lorsque cela est nécessaire, recourir à des instruments financiers de couverture.

L'exposition au risque de taux est soumise à des limites.

### Risques de cours sur les titres

Les risques de cours correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur les actifs financiers gérés pour compte propre, suite à des fluctuations de cours boursiers et/ou à la suspension de cotation sur les valeurs mobilières.

Ils sont influencés par la courbe des taux d'intérêt et l'évolution des marchés, mais aussi par la qualité des titres émis et leurs valeurs intrinsèques. La banque maintient une faible exposition sur les marchés boursiers car elle ne réalise pas d'opération de négoce pour son propre compte et respecte un système de limites sur ses immobilisations financières.

### Risques de change

Les risques de change correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur ses positions devises à cause des fluctuations de cours de change. La banque effectue des opérations en devises et billets avant tout pour le compte de la clientèle. Elle ne réalise pas d'opération spéculative pour son propre compte. Les positions en monnaies étrangères non couvertes détenues par la banque en lien avec des opérations clients sont soumises à des limites.

### Risques liés aux métaux précieux

Les risques sur les métaux précieux correspondent à l'éventualité que la banque enregistre des pertes sur ses positions métaux à cause des fluctuations de cours de métaux.

La banque effectue des opérations en métaux précieux sous forme physique ou de compte pour la clientèle. Les transactions sont retournées dans le marché avec des banques de premier ordre. Afin de répondre aux demandes potentielles de clients, la banque détient à ses guichets quelques positions en métaux précieux. La banque ne détient pas d'autres positions ouvertes en métaux précieux pour propre compte, à l'exception d'un stock industriel en or, argent, palladium ou platine. La majeure partie des opérations sont couvertes et les positions sur les métaux précieux sont soumises à des limites.

### Risques d'écart de crédit

Les risques d'écart de crédit (ou risque de spread) correspondent à l'éventualité d'une baisse de valeur de marché du portefeuille obligataire induite par une hausse de la prime de risque sur les marchés obligataires.

Les expositions par niveau de qualité de crédit sont soumises à des limites.

### Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte provenant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Il est constitué des éléments suivants :

- ◀ Fraude interne et fraude externe
- ◀ Poste de travail et sécurité des personnes
- ◀ Cyberrisques et risques liés à l'externalisation d'activités opérationnelles
- ◀ Clients, produits et pratiques commerciales
- ◀ Dommages aux actifs corporels
- ◀ Interruptions d'activité et dysfonctionnement de systèmes
- ◀ Exécution, livraison et gestion des processus

Cette définition inclut les risques de non-conformité liés à une erreur de traitement imputable à la banque et générant des pertes directes, comme, par exemple, les sanctions financières ou les indemnisations en faveur de tiers.

Sont également inclus les impacts financiers des actes juridiques découlant de litiges/contentieux pour lesquels la banque serait atraite devant une instance judiciaire ou administrative.

La banque cherche à limiter les risques opérationnels; elle accepte uniquement les risques opérationnels inhérents à son activité.

La banque dispose d'un système de contrôle interne visant notamment à renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas d'événements, internes ou externes, ayant une incidence très importante sur l'activité.

## Risques de liquidité

Les risques de liquidité correspondent à une situation où la banque est en incapacité d'honorer ses paiements à court terme. Le risque de liquidité découle notamment de la transformation des échéances de la banque. Il peut résulter de retraits massifs de fonds de la clientèle simultanément à des difficultés de refinancement de la banque.

Dans certains cas, une tension sur la liquidité peut s'accompagner d'une perte (et donc d'un risque de solvabilité) pour la banque qui, pour se refinancer dans l'urgence, doit accepter des conditions défavorables.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique et recourt à des sources de financement diversifiées.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque de liquidité relatif aux actifs pris en garantie des prêts à la clientèle. L'exposition au risque de liquidité est soumise à des limites et des réserves minimales sont conservées. Par ailleurs, le Comité ALM peut décider d'activer un plan d'urgence constitué de différentes mesures pouvant être rapidement mises en œuvre pour faire face à une crise de liquidités.

## Risques de conformité

La banque, épaulée par son service Compliance, s'applique à respecter la conformité aux prescriptions légales, réglementaires et internes. La banque ne prend pas de décisions contraires à la législation ou à la réglementation en vigueur. Elle applique un strict respect des conditions d'autorisation et retient une interprétation de la réglementation prudente ou conforme à la pratique. En outre, la banque veille au res-

pect des normes en termes de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme par la communication des soupçons de blanchiment. Elle effectue une surveillance en matière d'abus de marché, des entrées en relation et des transactions ainsi que du respect des sanctions économiques.

## Business Continuity Management

Dans le cadre du Business Continuity Management (BCM), la banque a mis en place des mesures globales permettant de maintenir ses activités, même en cas de défaillance de ressources critiques (personnel, système informatique, bâtiments, fournisseurs). Tous les systèmes informatiques essentiels ont été mis en place et implémentés de manière redondante sur plusieurs sites. Afin de limiter autant que possible les dommages et de permettre une réaction efficace et coordonnée, la banque a élaboré des plans d'urgence. Des tests et exercices réguliers servent à vérifier que les plans et l'organisation sont à jour et opérationnels. La cellule de crise et l'organisation sont régulièrement formées et testées au moyen de plusieurs scénarios afin de garantir leur capacité à assurer la continuité de l'exploitation.

## Risques stratégiques

Les risques stratégiques (autres que ceux couverts par les risques précédemment cités) correspondent essentiellement à des objectifs relatifs au développement futur de la BCN; on peut notamment distinguer les sous-catégories de risques suivants:

- ◀ Risques sur l'activité commerciale
- ◀ Risques sur le contexte politique, économique, concurrentiel et réglementaire
- ◀ Risques d'image et de réputation
- ◀ Risques liés aux partenariats
- ◀ Risques liés aux participations

Les événements à l'origine de ces risques n'ont généralement pas d'impact sur la solvabilité ou sur la liquidité à court terme. En revanche, ils peuvent avoir des conséquences importantes à moyen/long terme.

## Facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

L'impact sur la banque des facteurs de risque ESG n'est pas traité de manière isolée mais est intégré aux dispositifs existants de gestion des risques.

En particulier, la banque considère que les dangers naturels physiques liés au changement climatique (aigu ou chronique) et les exigences en lien avec la transition vers une économie faiblement émettrice en carbone font partie des facteurs de

risque pouvant affecter les catégories de risque établies. En ce sens, la banque tient compte des facteurs de risque climatique dans les processus d'identification, d'évaluation, de traitement et de suivi des risques.

## D) Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Les corrections de valeur et les provisions sont réexaminées et réajustées semestriellement. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la banque évalue les preneurs de crédit selon un système de notation comprenant onze catégories pour l'ensemble de la clientèle. Ce système permet à la banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. Un système de notation permet une évaluation du risque de solvabilité : chaque contrepartie reçoit une notation située entre 1 et 11 (1 étant la meilleure catégorie de solvabilité et 11 la moins bonne). Les systèmes experts de notation des ratings de contreparties utilisés par la banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG.

### Corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances compromises

Une créance est considérée comme compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses engagements futurs. Les indices de défaillance se basent sur les exigences de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et sont définis plus en détail dans une directive interne.

Les créances compromises, classées dans la catégorie 11, et les éventuelles sûretés obtenues, sont évaluées au moins deux fois par an sur base individuelle à la valeur de liquidation. En cas de dépréciations éventuelles, des corrections de valeur individuelles sont constituées en tenant compte de la valeur d'aliénation des sûretés et de la solvabilité du débiteur.

Pour qu'une créance ne soit plus considérée comme compromise, il faut que les échéances impayées soient réglées, que le service de la dette ait repris normalement, que les critères de solvabilité soient remplis et que ce nouvel état de fait soit constaté par un changement de la note de solvabilité.

### Corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances non compromises

La FINMA a classé la banque dans la catégorie de surveillance 4. La banque a décidé de constituer volontairement des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Chaque opération de crédit comporte un risque inhérent de défaillance. Les corrections de valeur pour risques inhérents

de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore subies.

Lors de l'estimation de risque de défaillance, les positions incluses dans les postes «Créances sur la clientèle», «Créances hypothécaires», «Engagements conditionnels» et «Engagements irrévocables» pour lesquelles aucune correction de valeur pour créances compromises n'a été constituée sont prises en compte.

Le système de notation de la banque sert de base à l'estimation de la correction de valeur pour les risques inhérents de défaillance. La correction de valeur est calculée sur la base d'un modèle interne basé sur les éléments suivants :

- ◀ La probabilité de défaut historique par classe de notation
- ◀ Le taux de perte en cas de défaut par genre d'engagement
- ◀ L'engagement actuel (y compris la partie non utilisée des financements)

Les données de probabilité de défaut et les taux de pertes sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG. Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture, trois facteurs avancés, augmentant au maximum de 15% le niveau des corrections de valeur (5% par facteur), peuvent être activés en cas de dégradation de la situation économique. Ceux-ci sont la hausse du chômage dans le canton de Neuchâtel, la hausse des taux d'intérêt et les prévisions du produit intérieur brut du Centre de recherches conjoncturelles (KOF).

Lors de la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur des opérations hors bilan, les mêmes procédures, systèmes et méthodes sont utilisés que ceux pour la constitution des corrections de valeur sur les créances compromises et non compromises.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans les «Provisions».

#### Réévaluation

Semestriellement, les correctifs de valeur sont adaptés en fonction du montant déterminé par le modèle. Les constitutions ou libérations sont comptabilisées par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts» ou «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes» pour la part attribuable aux opérations hors bilan.

#### Utilisation

En cas de besoin exceptionnellement élevé de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la banque peut utiliser les corrections de valeur

et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation.

Le besoin de corrections de valeur individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsqu'il dépasse 10% du poste «Résultat brut des opérations d'intérêts». Dans un tel cas, le Conseil d'administration de la banque décide s'il active le processus d'utilisation et détermine le montant de l'utilisation. Une utilisation éventuelle est publiée.

#### *Reconstitution*

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises (et des provisions), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

#### *Sous-couverture*

Il existe une sous-couverture lorsque les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance constitués sont inférieures au montant nécessaire déterminé par la banque selon son modèle interne. Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de sous-couverture.

## **E) Evaluation des sûretés de crédit**

La valeur des couvertures immobilières remises à la banque est établie sur la base de normes internes d'estimation et d'évaluations externes, auxquelles un taux d'avance différencié est appliqué en fonction de la nature du gage (habitation, commerce/artisanat, industrie, terrain, etc.) ou de son utilisation. Les valeurs mobilières font l'objet d'un traitement analogue, tenant compte des degrés de sécurité et de liquidité des valeurs concernées. Les opérations hors bilan sont traitées de la même manière, qu'il s'agisse d'engagements fermes ou de garanties conditionnelles.

## **F) Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, opérations de couverture («hedge accounting»)**

### **Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés**

La banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Les contrats à terme sur devises et métaux précieux, effectués pour la clientèle et conclus avec la clientèle, sont immédiatement retournés sur le marché. Ces opérations sont reflétées au compte de résultat selon le principe de réalisation. La banque effectue également des opérations à terme sur devises pour

la gestion de sa trésorerie. Les contrats à terme sur devises et métaux précieux sont évalués au cours du jour.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

### **Utilisation de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)**

#### *Types d'opérations de base et de couverture*

La comptabilité de couverture est principalement utilisée en rapport avec les swaps de taux d'intérêt. Ces opérations, de type macro hedge, interviennent dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en couvrant une sélection de créances hypothécaires.

#### *Constitution des groupes d'opérations de base*

Chaque opération de couverture est mise en relation avec un groupe d'opérations de base composé de créances hypothécaires. Lors de sa constitution, le nominal d'un groupe d'opérations de base est supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture afin d'éviter une surcouverture suite aux amortissements et aux remboursements anticipés. Les échéances des créances hypothécaires sélectionnées sont proches de celle de l'opération de couverture.

#### *Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture et mesure de l'effectivité*

A l'ouverture d'une opération de couverture, une documentation est établie. Cette dernière indique ses caractéristiques ainsi que celles des opérations de base. Elle renseigne également sur l'objectif et la stratégie de la couverture.

Chaque semestre, les opérations de couverture sont soumises à un test d'effectivité. La sensibilité de la valeur économique de l'opération de couverture ainsi que celle des opérations de base suite à un choc parallèle de la courbe de taux d'intérêt de +150 bps sont mesurées. La couverture est considérée comme effective dès lors que le rapport entre sa sensibilité et celle du groupe d'opérations de base se situe entre 80% et 125%.

Les opérations de couverture ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées à des opérations de négoce et traitées comme telles.

## **G) Evénements significatifs survenus après la date de l'établissement du boucllement**

Aucun événement extraordinaire ayant une incidence majeure sur le patrimoine, sur la situation financière et sur les résultats de la banque n'est survenu après le 31 décembre 2024, date du bilan de la banque.

# Informations se rapportant au bilan

Tableau 1

## Répartition des opérations de financement de titres (actives et passives)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension			
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension		505'000	575'000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension <i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>		505'568	575'869
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres ou par le biais de prises en pension <i>dont ceux aliénés ou remis à un tiers comme garantie</i>			

Tableau 2

## Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

	en milliers CHF	Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	
<b>Prêts</b>					
Créances sur la clientèle	183'410	133'845	354'462	671'717	
Créances hypothécaires	8'219'521	298'672	11'045	8'529'238	
immeubles d'habitation	7'132'418		3'953	7'136'371	
immeubles commerciaux	665'106		1'650	666'756	
immeubles artisanaux et industriels	211'209		96	211'305	
autres	210'788	298'672	5'345	514'805	
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>					
<b>Année de référence</b>	<b>8'402'931</b>	<b>432'517</b>	<b>365'507</b>	<b>9'200'955</b>	
Année précédente	8'284'443	455'969	390'877	9'131'289	
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>					
<b>Année de référence</b>	<b>8'384'283</b>	<b>430'871</b>	<b>338'869</b>	<b>9'154'023</b>	
Année précédente	8'264'509	453'983	357'760	9'076'251	
<b>Hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	2'914	6'254	3'228	12'395	
Engagements irrévocables	137'328	3'643	72'906	213'877	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			30'749	30'749	
Crédits par engagement					
<b>Total du hors bilan</b>					
<b>Année de référence</b>	<b>140'242</b>	<b>9'897</b>	<b>106'883</b>	<b>257'021</b>	
Année précédente	144'538	14'515	106'807	265'860	
<b>Créances compromises</b>					
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles	
<b>Année de référence</b>	<b>42'935</b>	<b>24'871</b>	<b>18'064</b>	<b>18'064</b>	
Année précédente	60'271	34'207	26'064	26'064	

Tableau 3

## Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
<b>Actifs</b>			
<b>Opérations de négoce</b>		20	4'706
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <i>dont cotés</i>			
Titres de participation			4'694
Métaux précieux		20	11
Autres actifs de négoce			
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>			
Titres de dette			
Produits structurés			
Autres			
<b>Total des actifs</b>		20	4'706
<i>dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation</i>			
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>			
<b>Engagements</b>			
La banque n'a pas d'opérations en cours.			

Tableau 4

## Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	en milliers CHF	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Instruments de taux</b>							
Swaps					8'513	9'977	645'000
Options OTC		365	365	31'798			
<b>Devises/métaux précieux</b>							
Contrats à terme		972	723	225'962			
Options OTC							
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>							
<b>Année de référence</b>		<b>1'337</b>	<b>1'088</b>	<b>257'760</b>	<b>8'513</b>	<b>9'977</b>	<b>645'000</b>
Année précédente		2'713	4'887	302'329	28'933	1'097	650'000
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>							
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
<b>Année de référence</b>		<b>9'851</b>			<b>11'066</b>		
Année précédente		31'645			5'984		
<b>Répartition selon les contreparties</b>							
	en milliers CHF	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients			
Valeurs de remplacement positives			9'529	322			

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des options OTC et des contrats à terme sur devises découlent du prix établi par un modèle d'évaluation.

Tableau 5

## Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
<b>Titres de créance</b>	<b>532'743</b>	<b>619'573</b>	<b>543'225</b>	<b>609'160</b>
<i>dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	<i>532'743</i>	<i>619'573</i>	<i>543'225</i>	<i>609'160</i>
<i>dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)</i>				
<b>Titres de participation</b>	<b>23'260</b>	<b>22'639</b>	<b>27'415</b>	<b>24'824</b>
<i>dont participations qualifiées</i>				
<b>Métaux précieux</b>	<b>57'968</b>	<b>44'817</b>	<b>57'968</b>	<b>44'817</b>
<b>Immeubles</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>Cryptomonnaies</b>				
<b>Total</b>	<b>613'970</b>	<b>687'029</b>	<b>628'607</b>	<b>678'801</b>
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	<i>531'233</i>	<i>618'061</i>	<i>541'733</i>	<i>607'723</i>

	Valeur comptable	
	Année de référence	Année précédente
<b>Titres de créances, répartition des contreparties selon la notation</b>		
AAA	372'408	427'589
AA	59'502	58'539
AA-	54'910	86'533
A+	10'122	5'128
A	35'800	2'564
A-	0	39'220
<b>Total</b>	<b>532'743</b>	<b>619'573</b>

Les ratings sont exprimés selon l'agence de notation Fedafin.

Tableau 6

## Présentation des participations

	en milliers CHF	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
					Change-ment d'affectation/reclassification	Investissements	Désinvestissements	Amortissements		
<b>Autres participations</b>										
avec valeur boursière	15'222	-4'132	11'090	49				11'139	16'809	
sans valeur boursière	12'570	-3'147	9'423	150		-150	1	9'424		
<b>Total des participations</b>	<b>27'792</b>	<b>-7'279</b>	<b>20'513</b>	<b>199</b>		<b>-150</b>	<b>1</b>	<b>20'563</b>	<b>16'809</b>	

Les participations minoritaires détenues par la banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

Tableau 7

## Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative directe ou indirecte

		Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
<b>Raison sociale, siège et activité</b>						
Parking Place Pury SA, Neuchâtel	Parking	2'900	17	17	oui	non
Parking du Port SA, Neuchâtel	Parking	2'850	9	9	oui	non
Parking du Seyon SA, Neuchâtel	Parking	1'200	12	12	oui	non
Microcity SA, Neuchâtel	Transfert de technologie	1'000	9	9	oui	non
NNH Holding SA, Zurich	Ecosystème numérique secteur habitat	100	3	3	oui	non
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy	Banque	42'000	8	8	oui	non

La banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières. Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la banque n'établit pas de comptes consolidés.

Tableau 8

## Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortisse- ments cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence				Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Changement d'affectation	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	
Immeubles à l'usage de la banque	41'301	24'912	16'389				-1'239	15'150
Autres immeubles	4'939	1'990	2'949				-99	2'851
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément								
Autres immobilisations corporelles	17'034	8'250	8'783		5'444		-4'240	9'987
Objets en « leasing » financier								
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>63'273</b>	<b>35'152</b>	<b>28'121</b>	<b>0</b>	<b>5'444</b>	<b>0</b>	<b>-5'578</b>	<b>27'987</b>

Les autres immobilisations qui sont complètement amorties depuis plus de 3 ans ne sont plus présentées dans le tableau 8.

Tableau 9

## Présentation des valeurs immatérielles

La banque n'a inscrit aucune valeur immatérielle à l'actif de son bilan.

Tableau 10

## Répartition des autres actifs et autres passifs

	en milliers CHF	Autres actifs		Autres passifs	
		Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation		3'424			24'301
Impôts indirects		1'443	1'336	4'597	3'340
Comptes de règlement		787	1'004	2'194	2'363
Actifs et passifs divers				21	47
<b>Total</b>		<b>5'654</b>	<b>2'340</b>	<b>6'812</b>	<b>30'051</b>

Tableau 11

### Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	en milliers CHF	Année de référence		Année précédente	
		Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis/cédés</b>					
Titres déposés en garantie auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX)		1'500		1'500	
Esisuisse 50% du versement obligatoire sécurisé selon le modèle TCM		22'030	21'079	22'855	20'865
Titres hypothécaires en couverture des créances nanties en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses		2'603'547	2'185'000	2'623'197	2'175'000
Crédits Covid-19				35'080	
Appel de marge bloqué auprès des contreparties pour swaps IRS (CSA)		6'350	7'260	2'050	25'630

La banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés au tableau 1.

Tableau 12

### Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Epargne, comptes de gestion et à terme		2'362	3'050

Tableau 13

### Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

	en milliers CHF	Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année précédente	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engag. économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
			Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
<b>Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance</b>								
Plan de prévoyance avec excédent		0				4'190	4'190	4'103

Pour la fin de l'année 2024, la fondation estime atteindre un taux de couverture supérieur à 100%.

### Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque

Le personnel de la banque est assuré auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans un plan en primauté des cotisations. L'âge de la retraite est de 63 ans pour les hommes et les femmes. Le montant annuel de la rente de retraite correspond au capital-épargne constitué, y compris les rachats de prestations, au début du versement de la rente. Ce capital est multiplié par le taux de conversion correspondant à l'âge de l'assuré (calculé en années et en mois).

Chaque assuré cotisant peut se constituer un compte épargne complémentaire pour compenser les réductions en cas de retraite anticipée. Le compte retraite anticipée est alimenté par des rachats de l'assuré, ainsi que d'éventuelles attributions. Il est productif d'intérêts au taux fixé par le Conseil de fondation. Le compte retraite anticipée est exigible en cas de retraite, d'invalidité, de décès et de sortie. Le montant constitué est dû en sus des autres prestations définies selon le règlement de prévoyance.

### Présentation de l'avantage/engagement économique

Les comptes annuels révisés de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque (établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26) font apparaître un degré de couverture de 119,9% à fin 2023, respectivement de 114,0% à fin 2022 par rapport à l'exigence de l'OPP 2.

La réserve de fluctuation de valeurs a atteint 96% de l'objectif réglementaire fin 2023 (67% à fin 2022). L'éventuel excédent d'actif n'est pas porté au bilan, la banque n'ayant pas l'intention de tirer profit de cet avantage économique. Il existe selon les comptes annuels révisés de la Caisse de

retraite et d'invalidité du personnel de la banque un excédent de couverture au 31.12.2023.

### Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

Il n'existe pas de réserves de contributions de l'employeur auprès de la Caisse de retraite et d'invalidité du personnel de la banque pour l'exercice de référence, ni pour l'exercice précédent.

Tableau 14

### Présentation des produits structurés émis

La banque n'a pas émis de produit structuré.

Tableau 15

### Présentation des emprunts obligataires en cours et prêts des centrales de lettres de gage

	en milliers CHF	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéances	Montant
<b>Emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses</b>				
<b>Année de référence</b>		<b>0,82%</b>	<b>2024-2042</b>	<b>2'185'000</b>
Année précédente		0,75%	2023-2042	2'175'000

	en milliers CHF	Année émission	Taux d'intérêt	Echéances	Montant
<b>Emprunts obligataires</b>					
sans possibilité de dénonciation anticipée		2017	0,50%	30.09.2027	150'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2018	0,35%	14.09.2026	160'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2022	1,30%	28.04.2032	100'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2023	2,05%	24.05.2028	130'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2024	1,50%	23.05.2034	125'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2024	0,70%	20.12.2029	135'000
sans possibilité de dénonciation anticipée		2024	0,81%	26.11.2026	25'000
<b>Année de référence</b>					<b>825'000</b>
Année précédente					540'000
<b>Total</b>					
<b>Année de référence</b>					<b>3'010'000</b>
Année précédente					2'715'000

### Aperçu des échéances des emprunts obligataires et privés en cours

D'ici à une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	TOTAL
	25'000	310'000	130'000	135'000	225'000	<b>825'000</b>

La banque n'a souscrit à aucun emprunt subordonné.

Tableau 16

## Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leurs variations durant l'exercice de référence

<i>en milliers CHF</i>	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Recouvrements, intérêts en souffrance	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance						
<i>dont provisions pour opérations hors bilan (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)</i>	2'169				-838	1'331
<i>dont provisions pour risques inhérents de défaillance</i>	4'828			1'195	-321	5'703
Provisions pour autres risques d'exploitation	0					0
<b>Total des provisions</b>	<b>6'997</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'195</b>	<b>-1'159</b>	<b>7'034</b>
<b>Réserve pour risques bancaires généraux</b>	<b>540'924</b>			<b>42'250</b>		<b>583'174</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>55'038</b>	<b>-2'010</b>	<b>225</b>	<b>3'574</b>	<b>-9'894</b>	<b>46'932</b>
<i>dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises</i>	26'064	-2'010	225	1'464	-7'679	18'064
<i>dont corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises</i>	28'974			2'110	-2'215	28'869

Tableau 17

## Présentation du capital social

<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Capital de dotation versé intégralement par l'Etat du Canton de Neuchâtel	100'000	100'000

Tableau 19

## Indication des créances et engagements envers des parties liées

<i>en milliers CHF</i>	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	0	35'000	63'314	27'255
Sociétés liées	74'726	66'748	72'944	82'246
Affaires d'organes	11'955	10'864	5'108	6'628

Les crédits et prêts aux organes sont accordés selon les mêmes principes que ceux à la clientèle. Ils sont octroyés aux conditions du marché en tenant compte d'un taux préférentiel par rapport à celui appliqué à la clientèle pour les prêts destinés à l'acquisition de leur propre logement uniquement, soit : moins 0,4% pour les hypothèques à taux fixe.

Tableau 23

Présentation de la structure des échéances  
des instruments financiers

en milliers CHF	A vue	Résiliable	Echu				Immobilisé	Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans		
<b>Actifs</b>								
Liquidités	2'147'822							2'147'822
Créances sur les banques	28'256							28'256
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	15'989	105'948	199'817	63'295	201'104	60'200		646'354
Créances hypothécaires	14'106	309'542	474'459	1'155'986	4'647'266	1'906'311		8'507'670
Opérations de négoce	20							20
Valeurs de remplacement positives sur dérivés	9'851							9'851
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	23'260	57'968	10'001	116'017	163'386	243'339		613'970
<b>Total année de référence</b>	<b>2'239'302</b>	<b>473'458</b>	<b>684'277</b>	<b>1'335'298</b>	<b>5'011'756</b>	<b>2'209'850</b>	<b>0</b>	<b>11'953'942</b>
<b>Année précédente</b>	<b>2'118'591</b>	<b>384'036</b>	<b>1'244'370</b>	<b>1'226'188</b>	<b>4'671'191</b>	<b>2'168'701</b>	<b>0</b>	<b>11'813'076</b>
<b>Capitaux étrangers</b>								
Engagements envers les banques	8'182		314'821	201'900	120'000	115'000		759'903
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			505'000					505'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'047'064	2'567'429	431'850	183'745	60'000	46'000		6'336'088
Engagements résultant d'opérations de négoce								
Valeurs de remplacement négatives sur dérivés	11'066							11'066
Engagements d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Obligations de caisse			39'122	74'802	120'732	21'221		255'877
Emprunts et prêts des lettres de gage			6'000	216'000	1'481'000	1'307'000		3'010'000
<b>Total année de référence</b>	<b>3'066'312</b>	<b>2'567'429</b>	<b>1'296'793</b>	<b>676'447</b>	<b>1'781'732</b>	<b>1'489'221</b>	<b>0</b>	<b>10'877'934</b>
<b>Année précédente</b>	<b>3'055'661</b>	<b>2'487'329</b>	<b>1'487'725</b>	<b>325'120</b>	<b>1'921'331</b>	<b>1'497'342</b>	<b>0</b>	<b>10'774'508</b>

# Informations se rapportant aux opérations hors bilan

Tableau 28

## Répartition des créances et engagements conditionnels

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
<b>Engagements conditionnels</b>			
Engagements de couverture de crédit et similaires		12'395	20'133
Garanties de prestation de garantie et similaires			
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires			
Autres engagements conditionnels			
<b>Total des engagements conditionnels</b>		<b>12'395</b>	<b>20'133</b>

Tableau 30

## Répartition des opérations fiduciaires

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces		1'244	1'740
Placements fiduciaires auprès de sociétés liées			
Crédits fiduciaires			
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients			
Autres opérations fiduciaires			
<b>Total des opérations fiduciaires</b>		<b>1'244</b>	<b>1'740</b>

Tableau 31

## Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

# Informations se rapportant au compte de résultat

Tableau 33

## Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs - opérations actives (réduction des produits d'intérêts)		0	6
Intérêts négatifs - opérations passives (réduction des charges d'intérêts)		0	0

Tableau 34

## Répartition des charges de personnel

	en milliers CHF	Année de référence	Année précédente
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)		34'257	33'580
Prestations sociales		7'754	7'713
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance			
Autres charges de personnel		2'168	1'794
<b>Total des charges du personnel</b>		<b>44'179</b>	<b>43'087</b>

Tableau 35

## Répartition des autres charges d'exploitation

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux		1'533	1'578
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication		13'871	12'485
Charges relatives aux véhicules, machines, mobilier et autres installations		932	955
Honoraires de sociétés d'audit		287	493
<i>dont prestations en matière d'audit financier et prudentiel</i>		276	493
<i>dont autres prestations de service</i>		11	0
Charges relatives aux frais d'acheminement de courrier		992	1'000
Charges relatives à différentes prestations de tiers		10'083	9'586
Charges relatives au marketing et à la publicité		4'123	4'495
Autres charges d'exploitation		2'245	2'662
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>		<b>34'066</b>	<b>33'254</b>

Tableau 36

## Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et de provisions libérées

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
<b>Variations des provisions et pertes</b>			
Pertes opérationnelles		-46	-35
Provisions nécessaires à l'exploitation		0	35
Risques de défaillance hors bilan <sup>1)</sup>		-37	-5'780
		<b>-83</b>	<b>-5'780</b>
<b>Produits extraordinaires</b>			
Réévaluation et vente de diverses participations		56	6
Dédommagement sinistre bâtiment		54	0
Solde d'opérations hors exploitation		27	71
		<b>137</b>	<b>77</b>
<b>Charges extraordinaires</b>			
Ville de La Chaux-de-Fonds, reboisement des parcs		<b>0</b>	<b>100</b>
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>			
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux		<b>-42'250</b>	<b>-43'700</b>

1) Voir annexe aux comptes annuels 2023, chapitre B), rubrique « Changement des principes comptables et d'évaluation ».

Tableau 37

## Indication et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à leur valeur d'acquisition

	<i>en milliers CHF</i>	Année de référence	Année précédente
Réévaluation des parts de la participation Visa Incorporation		0	6
Réévaluation des parts de la participation Parking du Seyon		1	0

A photograph of three business professionals walking on a cobblestone street in a European town square. The man on the left is wearing a dark suit and a light blue shirt. The woman in the middle is wearing a light grey blazer over a dark blue top and a black skirt. The woman on the right is wearing a black blazer over a black top and a black skirt. They are all smiling and looking towards the right. In the background, there are colorful buildings with windows and shutters, and a tall, ornate column with a statue on top.

06

Rapport de l'organe  
de révision



**Comptes annuels 2024****Rapport de l'organe de révision**

Au Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel  
concernant la Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel

**Rapport sur l'audit des comptes annuels****Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Neuchâteloise (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 44 à 67) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise.

**Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Identification et évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et hypothécaires compromises****Éléments clés de l'audit**

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

**Élément clés de l'audit**

La Banque Cantonale Neuchâteloise présente au 31 décembre 2024 des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, déduction faite des corrections de valeur pour risques de crédit, pour un montant de CHF 9,2 milliards, ce qui représente 76.2% du total des actifs. Les corrections de valeur pour risques de crédit sur les créances sur la clientèle et créances hypothécaires compromises s'élèvent à CHF 17.9 millions.

L'identification des risques et l'évaluation des corrections de valeur individuelles sur créances compromises comprend une marge d'appréciation de la part de la direction et constitue un domaine de jugement important, notamment concernant les hypothèses relatives à l'estimation de la valeur de liquidation des gages et de la capacité de remboursement du débiteur.

**Notre approche**

Nos procédures d'audit ont consisté, entre autres, à évaluer la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et à des créances hypothécaires compromises. Il s'agit notamment des contrôles relatifs à l'identification, au calcul, à l'approbation, à l'enregistrement et au suivi des besoins de corrections de valeur.

Sur la base de tests par sondages, nous avons vérifié :

- ◀ L'identification des créances compromises ainsi que des créances présentant des risques accrus
- ◀ L'évaluation des corrections de valeur sur la base des hypothèses utilisées par la direction et la capacité de remboursement du débiteur
- ◀ L'évaluation et l'actualisation des suretés conformément aux directives internes de la société

Nous avons également examiné le caractère approprié des principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant l'identification et l'évaluation des corrections de valeur liées à des créances sur la clientèle et à des créances hypothécaires compromises, voir :  
◀ Section « Gestion des risques, Risques de crédit » aux pages 53 et 54.

◀ Section « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur » aux pages 56 et 57.

◀ « Tableau 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises » à la page 58.

### Autres points

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis, en date du 20 février 2024, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et conglomerats financiers, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de

l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

◀ Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

◀ Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

◀ Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

◀ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes

annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

◀ Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des comptes annuels dans leur ensemble, y compris les informations qu'ils contiennent, et nous déterminons si les comptes annuels reflètent les transactions et événements sous-jacents de manière à donner une image globale fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et lui communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que

la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et à l'art 11 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâtelaise, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, 18 février 2025

#### KPMG SA

Olivier Gauderon  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Philippe Ruedin  
Expert-réviseur agréé



Centre de conseils de La Grande Béroche : Pavillon des bains (Gorgier)



L'Etat de Neuchâtel garantit les engagements de la BCN



**Banque Cantonale Neuchâteloise**  
Place Pury 4  
CH-2001 Neuchâtel  
T +41(0)32 723 61 11

[info@bcn.ch](mailto:info@bcn.ch)  
[www.bcn.ch](http://www.bcn.ch)

Centre de conseils de Peseux (Neuchâtel) : Temple de Corcelles